



# **RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ**

**DU SERVICE PUBLIC**

**DE GESTION ET PREVENTION**

**DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

**2022**

## Table des matières

Liste des Figures.....	3
Liste des Tableaux.....	4
SYNTHESE INTRODUCTIVE .....	5
1. Territoire desservi.....	6
2. La prévention des déchets.....	9
2.1. Animations.....	9
2.2. Vente de composteurs.....	12
2.3. Autres actions de prévention.....	13
3. Les emplois au sein du service de prevention et de gestion des Déchets.....	14
4. Bilans des charges et des recettes.....	15
4.1. Charges.....	15
4.2. Recettes.....	18
5. Flux de Déchets.....	20
5.1. Déchets Ménagers Résiduels.....	20
5.1.1. Organisation du service.....	20
5.1.2. Données techniques.....	20
5.1.3. Données financières.....	23
Caractérisation des DMR .....	25
5.2. Collecte selective.....	27
5.2.1. Organisation du service.....	27
5.2.2. Données techniques.....	28
5.2.4. Données financières.....	32
5.3. Déchèteries.....	34
5.3.1. Organisation du service.....	34
5.3.2. Données techniques.....	35
5.3.3. Données financières.....	37
6. Bilan technique du service.....	40
6.1. Evolution des tonnages collectés.....	40
6.2. Comparaison à d'autres territoires.....	40
7. Bilan financier du service.....	42
7.1. Couverture des charges par les produits.....	42
7.2. Coûts aidés par flux de déchets.....	43
7.3. Comparaison à d'autres territoires.....	45
CONCLUSION ET PERSPECTIVE.....	47

## Liste des Figures

Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017) .....	6
Figure 2: Evolution de la population de 2017 à 2022 .....	7
Figure 3: Répartition de la population par commune .....	7
Figure 4: Evolution du nombre de foyers .....	8
Figure 5: Organigramme service gestion et prévention des déchets .....	14
Figure 6 : Répartition des investissements .....	16
Figure 7: Evolution des coûts d'investissement de 2018 à 2022 .....	16
Figure 8 : Coût et répartition des charges .....	17
Figure 9: Evolution des charges de 2019 à 2022.....	17
Figure 10 : Répartition des recettes.....	18
Figure 11: Evolution des recettes de 2019 à 2022.....	19
Figure 12: Evolution des levées annuelles de particuliers depuis 2020 .....	21
Figure 13: Evolution du nombre de kg de DMR par habitant par an.....	21
Figure 14: Variation mensuelle des tonnages de DMR 2021 et 2022.....	22
Figure 15: Evolution du ratio de collecte des DMR.....	22
Figure 16 : Répartition des coûts des DMR.....	23
Figure 17: Evolution des coûts (TTC) des DMR .....	24
Figure 18: Comparaison du coût aidé de la gestion des DMR .....	24
Figure 19: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables en PAV .....	28
Figure 20: Evolution du ratio de collecte du verre.....	29
Figure 21: Evolution du ratio de collecte des papiers et emballages .....	29
Figure 22 : Caractérisation des emballages en 2022 .....	30
Figure 23 : Répartition des coûts des recyclables.....	32
Figure 24: Evolution des coûts (TTC) des recyclables .....	32
Figure 25: Evolution des coûts aidés du multi-matériaux.....	33
Figure 26: Evolution du ratio de collecte de la déchèterie communautaire .....	35
Figure 27 : Répartition des coûts de la déchèterie communautaire .....	37
Figure 28: Evolution des coûts (€TTC) de la déchèterie communautaire .....	37
Figure 29: Evolution du coût aidé de la déchèterie communautaire .....	38
Figure 30 : Evolution des ratios kg/hab. entre 2017 et 2021.....	40
Figure 31: Evolution du ratio en kg/hab .....	41
Figure 32: Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €TTC/habitant) .....	42
Figure 33 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux.....	43
Figure 34: Répartition des coûts aidés en €HT/tonne par flux .....	43
Figure 35: Répartition des coûts aidés en €HT/hab. par flux.....	43
Figure 36 : Evolution des coûts aidés en €HT/tonne .....	44
Figure 37 : Evolution des coûts aidés en €/hab. ....	45
Figure 38: Evolution du coût aidé total par habitant.....	46

## Liste des Tableaux

Tableau 1. Indicateurs clés.....	5
Tableau 2 : Détails des contrats avec les prestataires du service.....	15
Tableau 3: Répartition des collectes de 2022 .....	20
Tableau 4 : Organisation de la collecte sélective des recyclables en PAV .....	27
Tableau 5 : PAV en 2022 par flux de déchets .....	28
Tableau 6 : Comparaison des coûts aidés entre les flux de recyclables .....	33
Tableau 7: Nombre des passages d'accès à la déchèterie communautaire .....	34
Tableau 8 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2022.....	35
Tableau 9: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie .....	38
Tableau 10 : Comparaison des ratios en kg/hab. à d'autres territoires .....	41
Tableau 11 : Couverture des charges par les produits .....	42
Tableau 12 : Comparaison du coûts aidés en €HT/hab. à d'autres territoires .....	45

## SYNTHESE INTRODUCTIVE

La compétence « déchets » de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné gère la pré-collecte (opération précédant le ramassage des déchets comme l'attribution des bacs), la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (déchets ménagers, collectes sélectives et déchèteries).

En 2022, l'ensemble des marchés de collecte et traitement ont été renouvelés pour l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés. Cela a conduit à plusieurs changements importants dans la collecte et le traitement des DMR (déchets ménagers résiduels) et des recyclables hors verre en particulier.

L'année 2022 a été marquée deux faits ayant un impact important sur les coûts des déchets : la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022, suivie par la crise énergétique entraînant une hausse des coûts entre autres de carburants, d'électricité et de gaz.

Tableau 1. Indicateurs clés

INFORMATIONS CLÉS	INDICATEURS 2022	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2021
<b>TERRITOIRE DESSERVI</b>	18 678 habitants <sup>1</sup>	- 1%
<b>RÉPARTITION DES COMPÉTENCES</b>	Régie et prestation	Régie et prestation
<b>PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>	72 composteurs vendus	-3 %
<b>TONNAGES COLLECTÉS, TOUS FLUX CONFONDUS hors gravats</b>	7 457 tonnes, 399 kg/hab.	-9 %
<b>Déchets Ménagers Résiduels (DMR)</b>	104 kg/hab.	-16 %
<b>Verre</b>	46 kg/hab.	-2 %
<b>Recyclable hors verre (Papiers + emballages)</b>	61 kg/hab.	+ 2 %
<b>Déchèterie en convention hors gravats</b>	168 kg/hab. concerné	+ 2%
<b>Déchèterie communautaire hors gravats</b>	214 kg/hab. concerné	-15 %
<b>STRUCTURE DU COÛT (€HT)</b>	75 €/hab. 121 % de couverture des charges par les produits	73 €/hab. 92% de couverture des charges par les produits
<b>COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS</b>		
<b>Ordures ménagères résiduelles (€HT)</b>	29 €/hab.	-24 %
<b>Verre (€HT)</b>	2.8 €/hab.	+4 %
<b>Recyclables hors verre (€HT)</b>	10.2 €/hab.	+67 %
<b>Déchèteries (€HT)</b>	33 €/hab.	+22 %
<b>ÉVÉNEMENTS MARQUANTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage collecte OMR en régie et collecte C0.5</li> <li>- Passage collecte et tri en multi-matériaux</li> <li>- Renouvellement des marchés de collecte et traitement de tous les flux de déchets</li> <li>- Augmentation de 16% de la R.I</li> </ul>	

<sup>1</sup> Population SINOE (outil d'analyse concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales). Elle se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.

## 1. Territoire desservi

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des collectivités suivantes :

- ✓ Communauté de Communes de Seille-et-Mauchères, créée le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (20 communes, Secteur Nord)
- ✓ Communauté de Communes du Grand Couronné, créée au 1er janvier 2003 (19 communes, Secteur Sud)
- ✓ SIVOM de Natagne et Chantereine, créée le 21 novembre 1994 (3 communes, Secteur Chantereine)

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné regroupe 42 communes de la région Grand Est (Figure 1).

Le territoire Seille et Grand Couronné se situe entre Nancy et Metz, à l'Est du Sillon Mosellan, au sein d'un espace dynamique, tout en conservant un caractère rural.

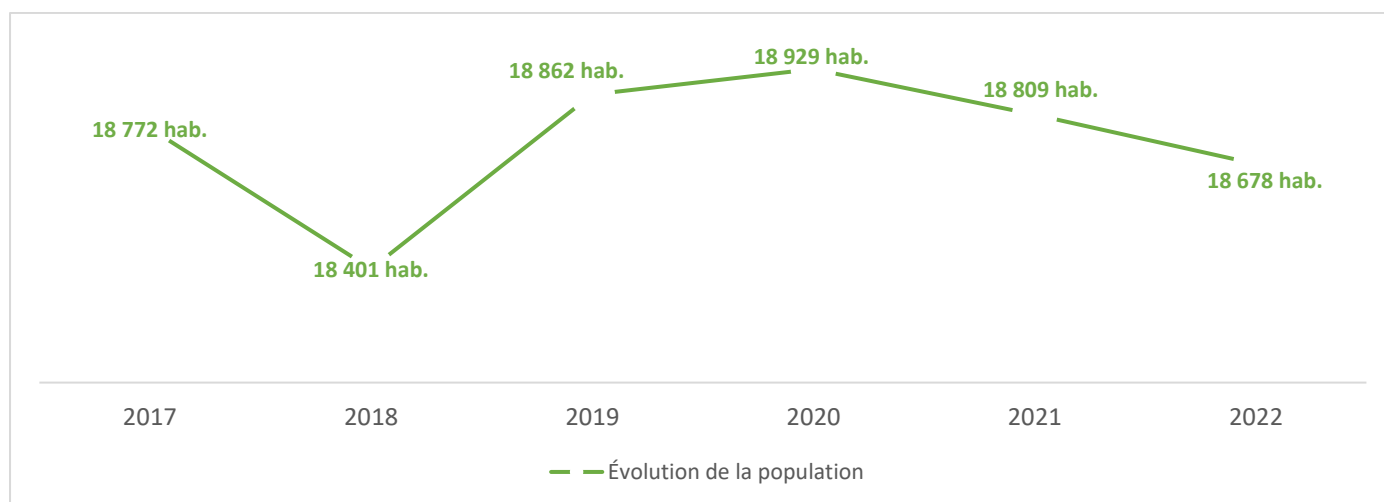


Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017)

Les populations utilisées dans la suite de ce document, notamment dans le calcul des ratios par habitant, sont les populations SINOE (outil d'analyse en ligne concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales). La population SINOE se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.

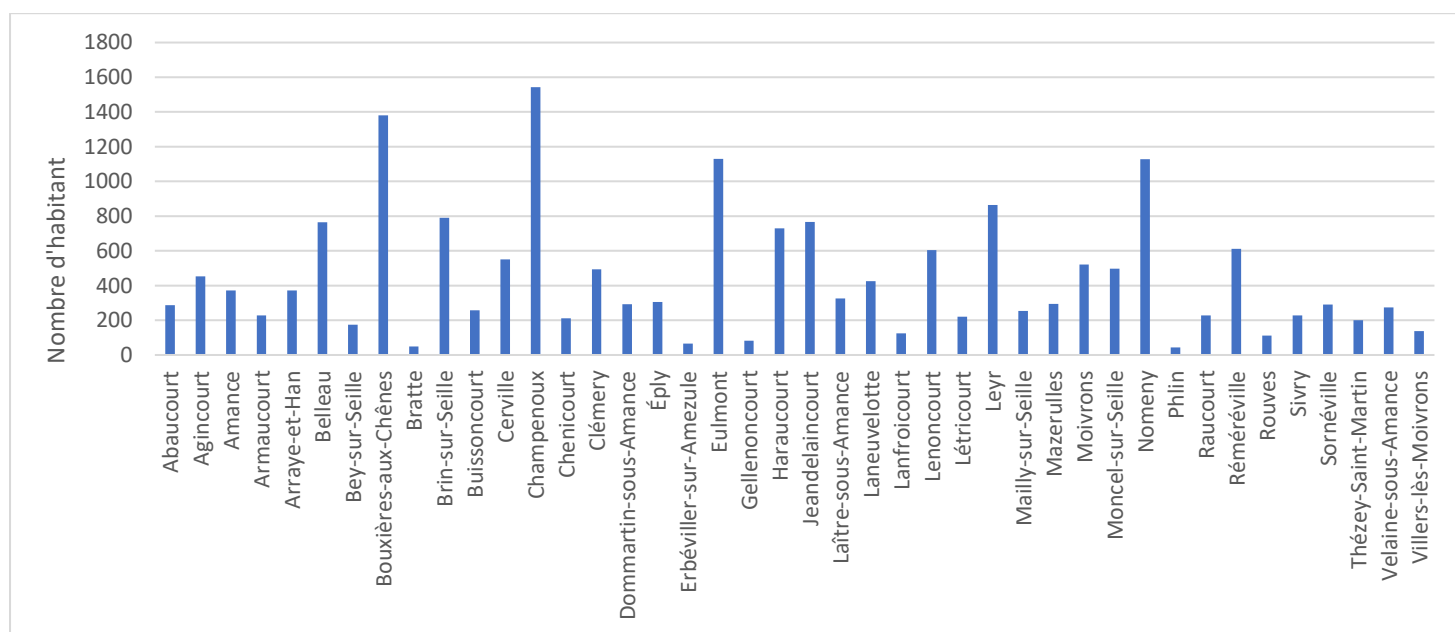
La population de la collectivité est en légère baisse par rapport à 2021 (- 1%) mais relativement constante depuis 2017 (Figure 2) :

Figure 2: Evolution de la population de 2017 à 2022



L'habitat de la communauté de communes est de type rural dispersé. La répartition du nombre d'habitant par commune montre cette disparité (Figure 3) :

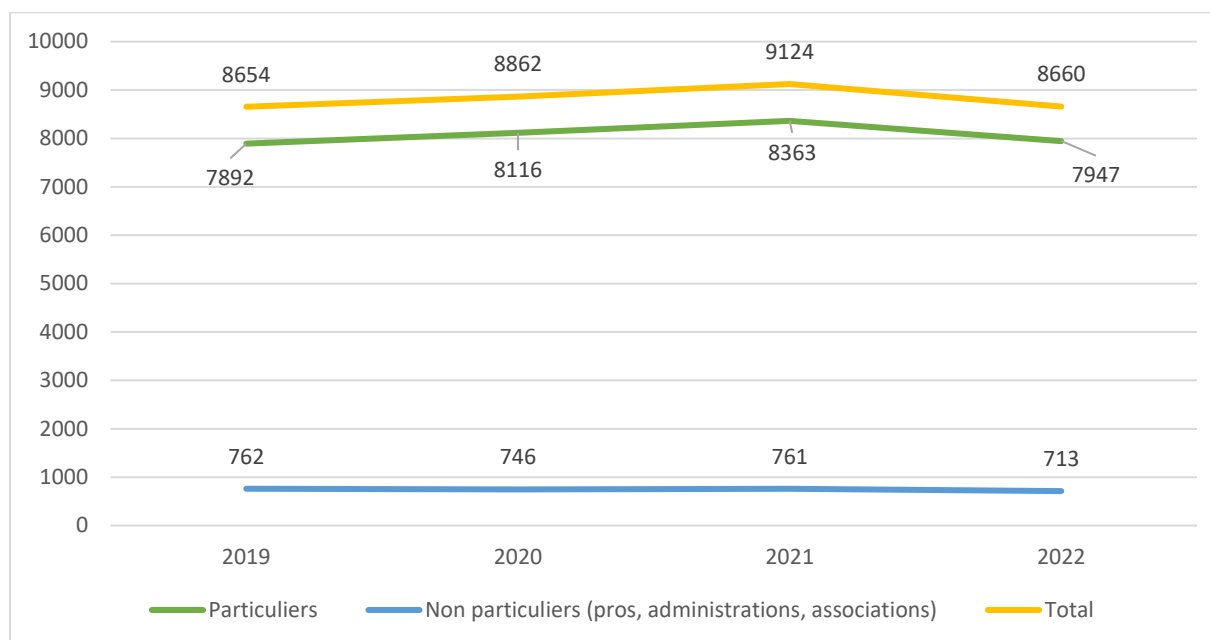
Figure 3: Répartition de la population par commune



8660 foyers ont été répertoriés en 2022 dont 7947 foyers de particuliers et 513 professionnels. Le reste des foyers comprend les administrations (183) et les associations (17).

Le nombre de foyers inscrits au service de gestion des déchets a diminué par rapport à 2021 (- 5%) :

Figure 4: Evolution du nombre de foyers



Avec le passage en régie pour la collecte de l'ensemble du territoire, la collectivité a intégré sur son logiciel de gestion et de facturation, Styx, les données de Véolia qui était le prestataire en charge de la collecte du secteur sud jusque fin 2021.

L'intégration de ces données a été laborieuse avec quelques données reçues incomplètes ou obsolètes. Un gros travail de mise à jour de la base de données a dû être réalisé.

De plus, avec l'augmentation des tarifs de la redevance en 2021, les usagers ou professionnels qui ont déménagé du territoire au cours de l'année 2022 se déclaraient plus facilement auprès du service pour ne pas continuer à être facturés. Ceci explique en partie la baisse du nombre de foyers répertoriés et cela a permis d'éviter de faire des remboursements ou annulations de facture bien après le déménagement de ces foyers.



## 2. La prévention des déchets

### 2.1. Animations

L'année 2022 a été marquée par le départ de l'animateur tri et prévention puis l'arrivée en cours d'année scolaire d'une nouvelle animatrice.

Toutefois les actions de prévention et de sensibilisation déjà programmées avant son arrivée auprès du jeune public (scolaire) ont pu être maintenues.

D'autres sollicitations de la part d'organisateur extérieurs ont été menées ainsi que de nouvelles créations et propositions de la part de la nouvelle animatrice du tri.

#### *Animations grand public*

Les animations pour le grand public étaient majoritairement réalisées en extérieur. Les principales actions de sensibilisation ont été faites autour du compostage (présentation des techniques de compostage avec composteur pédagogique et maquette de compostage en lasagne, jeu pour enfant « compost ou pas compost »), de la réutilisation des déchets verts au jardin et de recettes au naturel. Ces animations ont globalement reçu un bon accueil du public et de l'intérêt pour ces dernières.



*Fête de la Nature – Cerville 21/05/2022*

L'animatrice du tri et prévention a ainsi participé à plusieurs événements sur le territoire et proposé diverses animations :

Commune	Effectif	Animation	Dates	Nom de l'évènement
Cerville	94	Compost	21/05/2022	Fête de la Nature
Champenuoux	54	Compost	22/05/2022	Fête des plantes
Laneuvelotte	25	Tri et recyclage	15/06/2022	En bibliothèque
Eulmont	26	Escape Game	9 et 10/07/2022	Valises et cacahuètes
Amance	5	Escape Game	25/09/2022	10 ans de l'AMAP du Pichou
Chenicourt	224	Compost	09/10/2022	Fête du fruit
Bouxières aux Chênes	22	Déchets	19/11/2022	RDV de territoire
<b>Total</b>	450			

L'animatrice a pu sensibiliser **450** personnes du grand public au cours de ces animations qui ont reçu des retours positifs.

### Animations scolaires

La nouvelle ambassadrice du tri a réalisé des animations au printemps 2022 avec le programme pédagogique mis en place par son prédécesseur. Proposé sous forme de livret d'animation scolaire en version numérique à l'ensemble des écoles du territoire, le programme de l'année scolaire 2021-2022 avait été diffusé en septembre 2021.

Les animations sont proposées et adaptées à l'âge et aux niveaux des élèves.

L'animation à destination du cycle 1 (conte du tri) a été la plus appréciée de la part des enseignants et des élèves. Celle-ci propose un temps de découverte à l'aveugle des matières et un temps de tri aux enfants (mettre les bons déchets dans les bonnes poubelles) avec en final un temps fort de création : ici les enfants ont amorcé la notion de recyclage en créant des instruments de musique (maracas) avec des déchets.

Les animations du cycle 2 s'orientaient principalement autour du plastique et de son recyclage. Un temps de présentation de la matière dont une découverte au toucher : fibres polymères et paille de plastique. Cette animation est complétée par un basket tri et la création avec l'animatrice du tri de la galalithe (échantillons distribués aux enfants).



Ecole de Mailly – cycle 1 : « conte du tri » - 28/06/2022

La proposition d'offre pédagogique a été quasiment entièrement refaite pour l'année scolaire 2022-2023. Celle-ci s'appuie très fortement sur le programme scolaire officiel d'Eduscol. En conséquence, l'accueil par les écoles est très encourageant et la quasi-totalité des écoles du territoire a déjà réservé une ou plusieurs animations. Au total, sur l'année scolaire 2022-2023 ce seront près de 15 écoles, 54 classes et 1226 élèves qui seront sensibilisés du cycle 1 au cycle 3 inclus.





### Les animations du livret 2022-2023 proposées :

• **Cycle 1** (maternelles et CP) : **La course au tri** permet une reconnaissance des matières principales des déchets du quotidien, l'apprentissage des consignes de tri et la création d'un monstre jardinier pour donner une seconde vie aux déchets.



• **Cycle 2** (école élémentaire, CE1, CE2) : **Emballé, c'est trié !** permet aux élèves d'identifier les déchets, de comprendre les consignes de tri, d'identifier les activités polluantes et connaître les comportements écocitoyens (réflexion sur la surconsommation par exemple).

L'animation se déroule dans un premier temps sur un basket-tri, puis au choix des professeurs, la fabrication de papier recyclé ou un recycl'art (tableau fait de déchets non recyclables).

• **Cycle 3** (école élémentaire, CM1, CM2) : **Le cycle de vie de mon produit !** permet de comprendre les cycles de vie des déchets en confectionnant un sac à vrac à partir d'un t-shirt et en suivant une initiation au compostage.

• **Cycle 4** (collège) : **Être un éco citoyen de demain !** permet

d'amener la réflexion sur les modes de consommation et de production durables et de positionner l'élève en tant qu'acteur du changement.

En 2022, un total de **306** élèves ont été sensibilisés aux pratiques du tri et du compostage.

### Animations jeunes publics

Cette proposition concerne les jeunes hors temps scolaires, donc principalement les centres d'accueil et de loisirs.

Pour l'année 2022, la proposition de l'animatrice du tri a été faite autour d'un **Escape Game**.

Celui-ci était à destination des enfants entre 6 et 12 ans, par groupe de 5/6 maximum, ; adaptable en intérieur comme en extérieur.

Un temps de rodage a été proposé lors de l'animation grand public « Valise et Cacahuètes » à Eulmont où les parents ont été invités à se joindre au groupe de joueurs.

L'Escape Game a été très bien accueilli. Son temps de jeu court (30 minutes) et le fait que celui-ci impose coordination et implication de tous les joueurs a permis au message principal (le tri et la lutte contre les dépôts sauvages) être bien assimilé par les participants.

Au total, **15** personnes ont participé à l'escape Game au centre de loisir Tictac Accueil de Haraucourt.



## Rendez-vous du territoire

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEILLE ET GRAND COURONNE  
présente

**Sam. 19 Nov. 2022**  
14h30-18h30 | Salle socio-culturelle Père Gérard  
BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES

LES RDV DU TERRITOIRE

**LES DÉCHÈTS :  
Hier, aujourd'hui... Et demain ?**

Ateliers pratiques et Conf' débats  
Tout public Gratuit

Notre production de déchets a explosé avec les années. Est-ce réellement un problème ? Y a-t-il urgence ? Réduire ses déchets, produire moins... Oui mais concrètement, que faire et comment ?  
**Et vous, vous en pensez quoi ?**

Service Régional de la Réduction des Déchets

Le 19 novembre 2022, à la salle des fêtes de Bouxières aux Chênes, à l'occasion de la SERD, un grand évènement porté par la COMCOM a été co-organisé et coordonné par l'animatrice du tri et le responsable du service prévention et réduction des déchets. Cet évènement se présentait sous forme de salon avec stands :

- Repair' café de Jeandelaincourt
- Jeu de l'oie version tri (Suez)
- La gestion des déchets dans les crèches du territoire (Service petite enfance)
- La composition de nos poubelles et renseignements (service de prévention et gestion des déchets)
- Broyeur manuel (CPIE)
- Initiation compostage (maitre composteur)
- Vente de composteurs (service de prévention et gestion des déchets)
- Buvette (association de Bouxières aux Chênes Les P tits du Chêne)

Une exposition photo sur les déchets d'hier, d'aujourd'hui et demain était présentée par le responsable du service de prévention et gestion des déchets.

Une conférence débat animée par le responsable du service prévention et gestion des déchets et Estelle Pailhès (Chargée de Projets Economie Circulaire, Région Grand Est) a clôturer cet évènement.

### 2.2. Vente de composteurs

Une opération de promotion du compostage individuel est réalisée, en partenariat avec l'Ademe, sur le territoire depuis 2014. Elle a pour but de valoriser les fermentescibles en compost, réduisant ainsi les ordures ménagères des foyers de 30% (données ADEME).

En 2022, la collectivité proposait à la vente 2 types de composteurs à tarif avantageux : des composteurs en polyéthylènes de 400L à 32€ et des composteurs de 1 000L en bois à 50€. Ces derniers sont fabriqués par notre équipe d'insertion chaque hiver.

Les commandes pour les composteurs 1000L sont prises tout au long de l'année mais les livraisons se font plutôt au 3ème trimestre à cause des délais d'approvisionnement en bois qui peuvent prendre plusieurs mois et les délais de construction par le chantier d'insertion.

La collectivité propose également des livraisons à domicile des composteurs (montage et pose inclus) contre une facturation de 20€ supplémentaires.

En 2022, 72 composteurs ont été vendus dont 17 composteurs de 1000L et 55 composteurs de 400L.

Le vente de composteur a totalisé une recette de **2 690€**.

En 2022, la réception de la commande du bois pour la fabrication des composteurs 1000L a été fortement retardée, en grande partie à cause de la guerre en Ukraine. De ce fait, seuls quelques composteurs ont pu être fabriqués, le reste des commandes sera retiré par les habitants début 2023.

Ainsi, en 2022, ce sont davantage des composteurs 400L qui ont été vendus mais il reste de nombreuses demandes pour les composteurs 1000L qui sont produits en nombre limité chaque année.

Les tarifs pour l'achat de bois ont augmenté et continuent d'augmenter, de ce fait, les prix de vente des composteurs doivent être révisés chaque année.

### 2.3. Autres actions de prévention

Le service de gestion des déchets met à disposition des associations organisant des manifestations des bacs de pré-tri ainsi que des gobelets réutilisables. Les bacs et les gobelets sont rendus au service après la manifestation.

En 2022, ce service a été sollicité au cours de **31** évènements : Brocantes, Fête du Fruits, Fêtes Nationales, kermesse, festival de musique, etc.

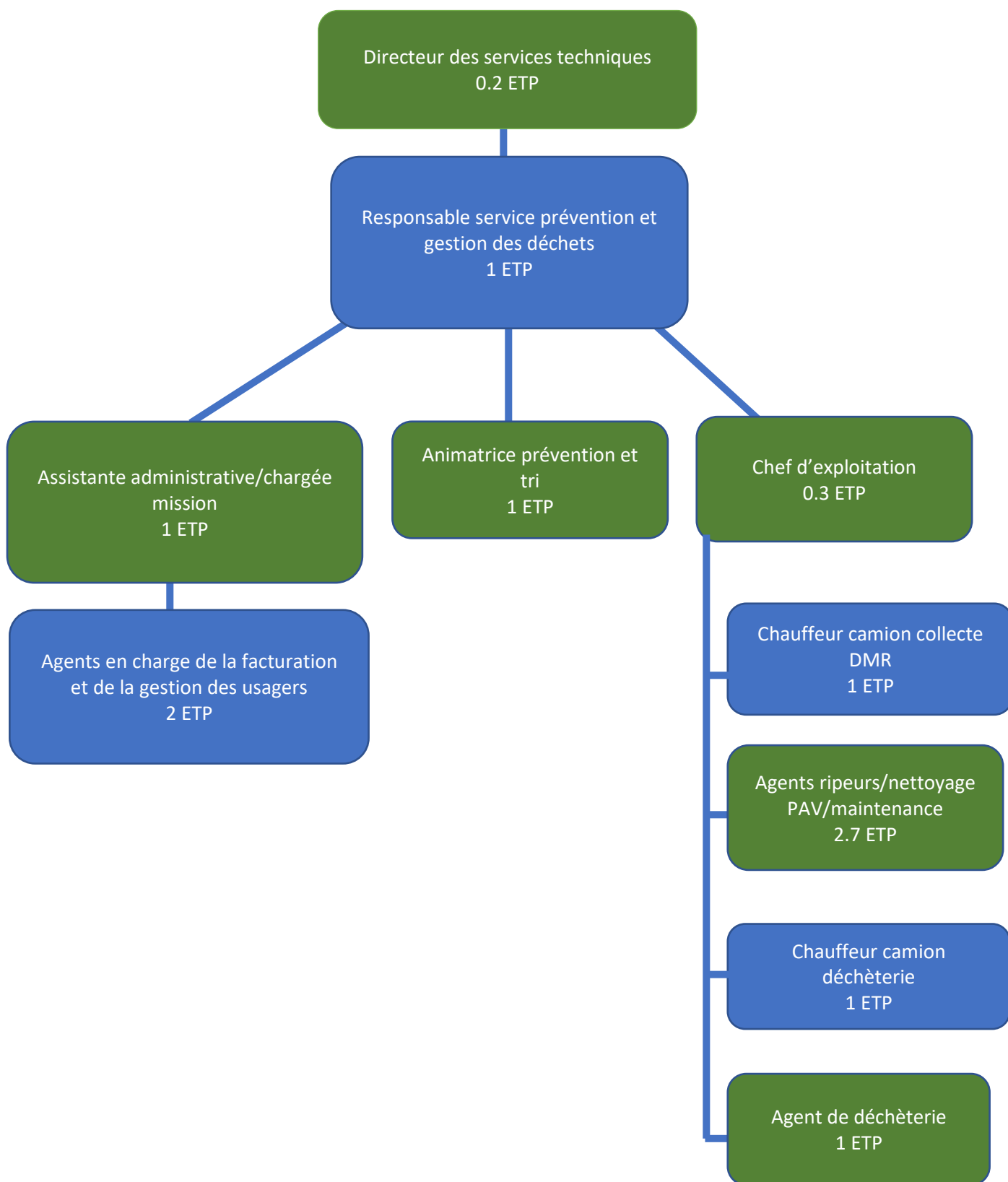


Bacs de pré-tris avec consignes de tri

### 3. Les emplois au sein du service de prévention et de gestion des Déchets

Le service de gestion et prévention des déchets emploie en moyenne 11 personnes à plein temps :

Figure 5: Organigramme service gestion et prévention des déchets





## 4. Bilans des charges et des recettes

### 4.1. Charges

#### 4.1.1. Marchés des prestations en cours

L'ensemble des marchés publics de collectes et de traitement a été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée maximale de 4 années. Les montants annuels présentés dans le Tableau 2 sont des montants **estimés** dans le marché, ces derniers peuvent varier en fonction des tonnages collectés et traités sur l'année et des variations de prix.

Tableau 2 : Détails des contrats avec les prestataires du service.

Prestataires	Type contrat	Montant annuel 2022 TTC estimé
ONYX EST VEOLIA	- Traitement par incinération des DMR	<b>392 807.80 €</b>
SUEZ	- Collecte multi-matériaux - Transport multi-matériaux	<b>152 293.15 €</b>
	- Traitement multi-matériaux - Refus de tri - Rachat matériaux	<b>162 962.58 €</b>
	- Traitement des déchets industriels banals (tout-venant déchèterie)	<b>134 060.85 €</b>
MINERIS	- Collecte et transport du verre	<b>55 553.66 €</b>
LINGENHELD	- Traitement du bois	<b>27 535.50€</b>
	- Traitement des gravats	<b>5 021.80 €</b>
	- Traitement des cartons de déchèterie	<b>4 061.75 €</b>
NANCY COMPOST	- Traitement des déchets verts	<b>2 848.50 €</b>
ESKA DERICHEBOURG	- Rachat de ferrailles	<b>- 29 250€</b>
CEDILOR	- Collecte et traitement des DMS	<b>24 874.89 €</b>
<b>TOTAL CONTRATS PRESTATIONS ESTIMES</b>		<b>932 770 €</b>

Le coût global estimé des nouveaux marchés est supérieur à celui des précédents marchés (+8%). La variation des coûts est principalement due aux marchés de traitement des DMR et des déchets industriels banals.

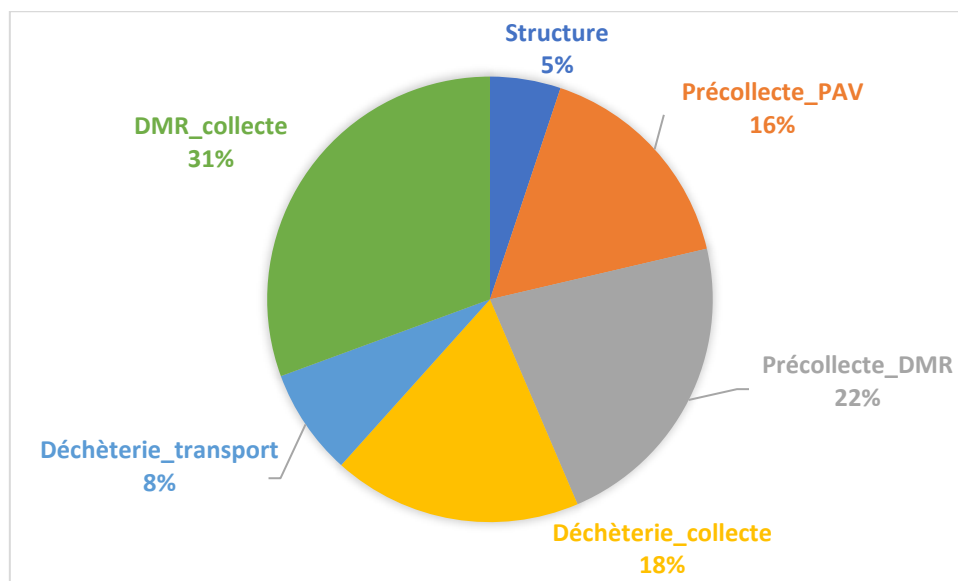
#### 4.1.2. Investissements

Pour 2022, les investissements pour un montant total de **56 936 € TTC** ont été réalisés. Ils concernent :

- La pré-collecte des DMR par l'achat des bacs pucés pour l'harmonisation du territoire. Ces investissements se sont faits sur plusieurs périodes depuis 2014 jusque 2020 pour les derniers. Ils sont amortis jusqu'en 2027.
- La collecte des DMR par l'achat du camion de collecte (achat en 2016) qui est amorti jusqu'en 2027.
- La pré-collecte des PAV, par l'achat des bornes de tri, sont amorties jusqu'en 2022 inclus (achat de 2014 à 2020) et l'installation de plateforme pour les PAV (en 2015) jusqu'en 2033.

- La collecte et le transport en déchèterie par les investissements pour sa mise aux normes (2020) et l'achat de benne (2020), amortis jusqu'en 2035.
- La structure par l'achat du logiciel de gestion des usagers STYX (de 2018 et amorti jusqu'en 2022 inclus) et ses formations.

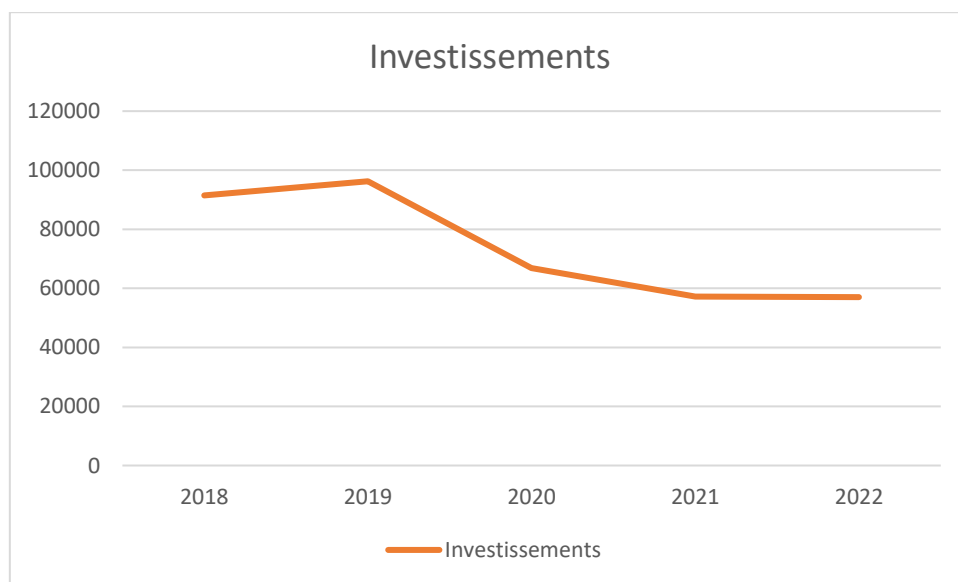
Figure 6 : Répartition des investissements



En 2022, quelques investissements se sont terminés comme l'achat d'une partie des bacs pucés et l'achat des panneaux informatifs des points d'apport volontaire.

Depuis 2018, le coût des investissements diminue malgré de nouveaux investissements commencés en 2020 comme la mise aux normes de la déchèterie.

Figure 7 : Evolution des coûts d'investissement de 2018 à 2022



En 2022, les nouveaux investissements qui ont été faits concernent une extension de la déchèterie pour répondre aux nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie au Producteur) ainsi que l'achat d'un nouveau camion ampliroll pour gérer les bennes de la déchèterie en remplacement de l'ancien qui avait près de 20 ans. Ces investissements seront visibles sur les coûts à partir de 2023.

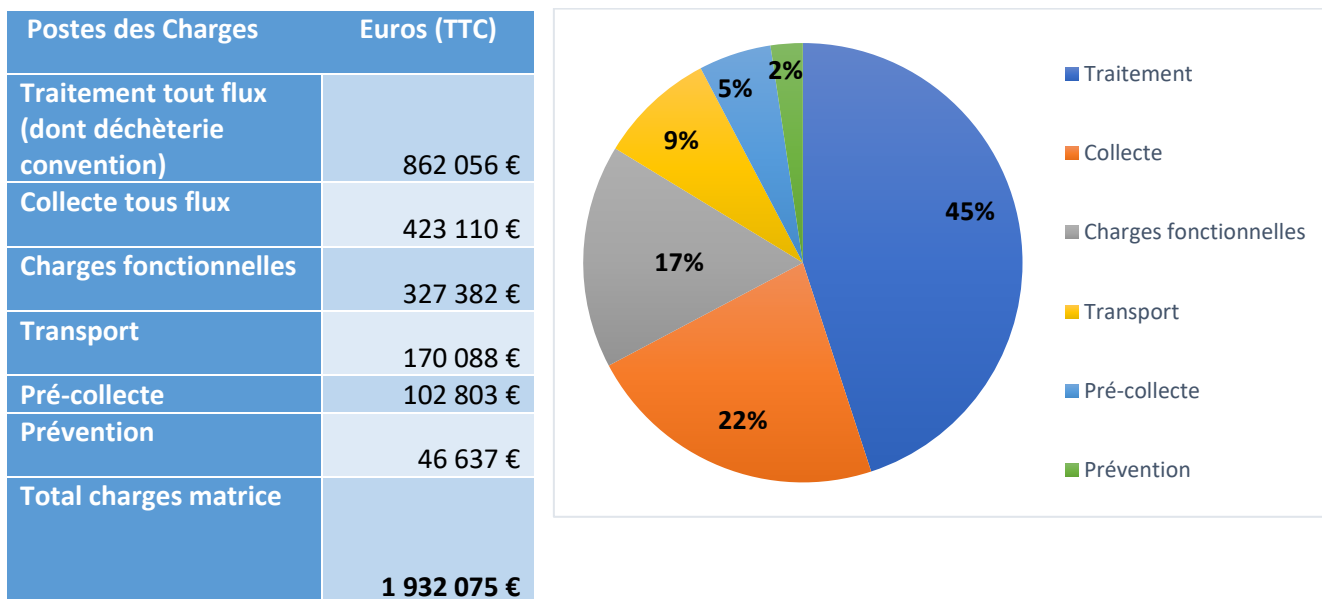


### 4.1.3. Nature des charges

Le coût total des charges pour 2022 est de **1.93 M€TTC**.

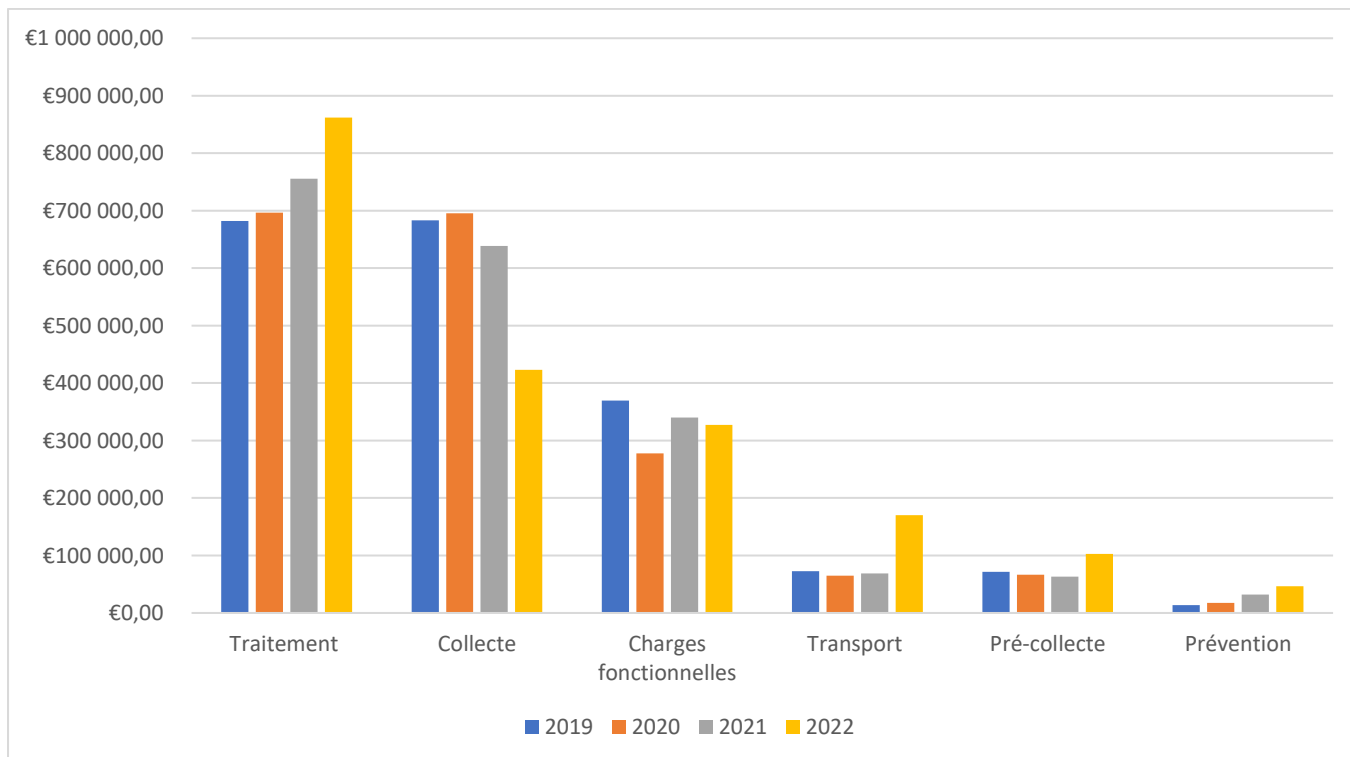
Dans le détail, ce sont les charges de traitement qui ont le coût le plus élevé suivies par les charges de collecte (DM, PAV et déchèterie) (Figure 8).

Figure 8 : Coût et répartition des charges en €TTC



Les charges fonctionnelles correspondent aux charges de structure (par exemple : frais de gestion et de facturation des usagers) et de communication.

Figure 9: Evolution des charges de 2019 à 2022 en €TTC



Les charges de traitement augmentent au fil des ans et vont continuer d'augmenter. Cela est principalement dû à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est imposée sur les traitements des déchets ultimes (incinération et enfouissement). Cette taxe a pour but de limiter les activités polluantes qui produisent des

déchets. Elle est beaucoup plus importante pour l'enfouissement, c'est en partie pour cela que le choix du traitement des DMR s'est porté sur l'incinération plutôt que sur l'enfouissement pour le nouveau marché.

Les charges de collecte ont diminué grâce au passage en régie complète pour la collecte des DMR ainsi que le passage à la collecte une semaine sur deux et par le passage de la collecte en multi-matériaux pour les PAV.

Les charges fonctionnelles ont légèrement diminué par rapport à 2021 mais restent dans la moyenne des dernières années.

Les charges de transport ont fortement augmenté en 2022. Le coût du transport des recyclables a pu être séparé du coût de collecte alors que les années précédentes il était inclus dans le coût de collecte. L'augmentation est également dû à la forte variation des frais de gazole tout au long de l'année.

Les charges de pré collecte ont augmenté suite à l'emploi d'un agent supplémentaire temporaire qui avait pour mission principale le nettoyage des points tris ainsi que les augmentations des charges de carburant.

Les charges de prévention sont en augmentation depuis 2019. La prévention est une part de plus en plus importante car elle permet de sensibiliser les habitants et de les informer des bonnes pratiques pour réduire leurs déchets. En 2022, une caractérisation des bacs DMR a été réalisée par le bureau d'étude ANETAME. Cela a également fait augmenter le coût de ces charges.

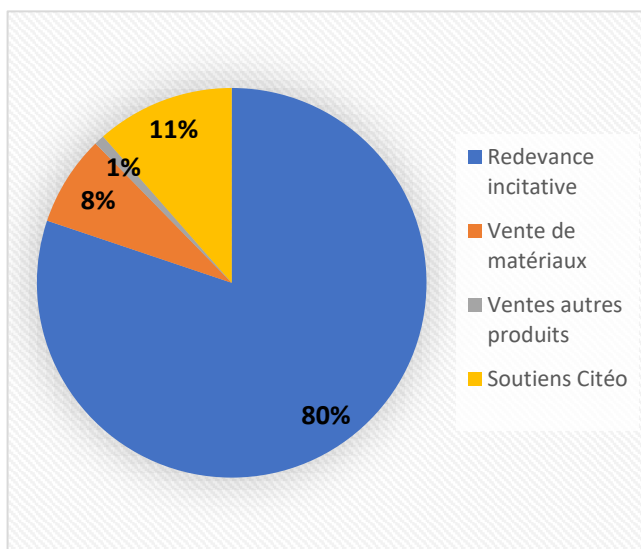
## 4.2. Recettes

Le total des recettes de 2022 est de **2.25M€**.

La redevance incitative est la principale source de financement du service, soit **80%** (Figure 10) :

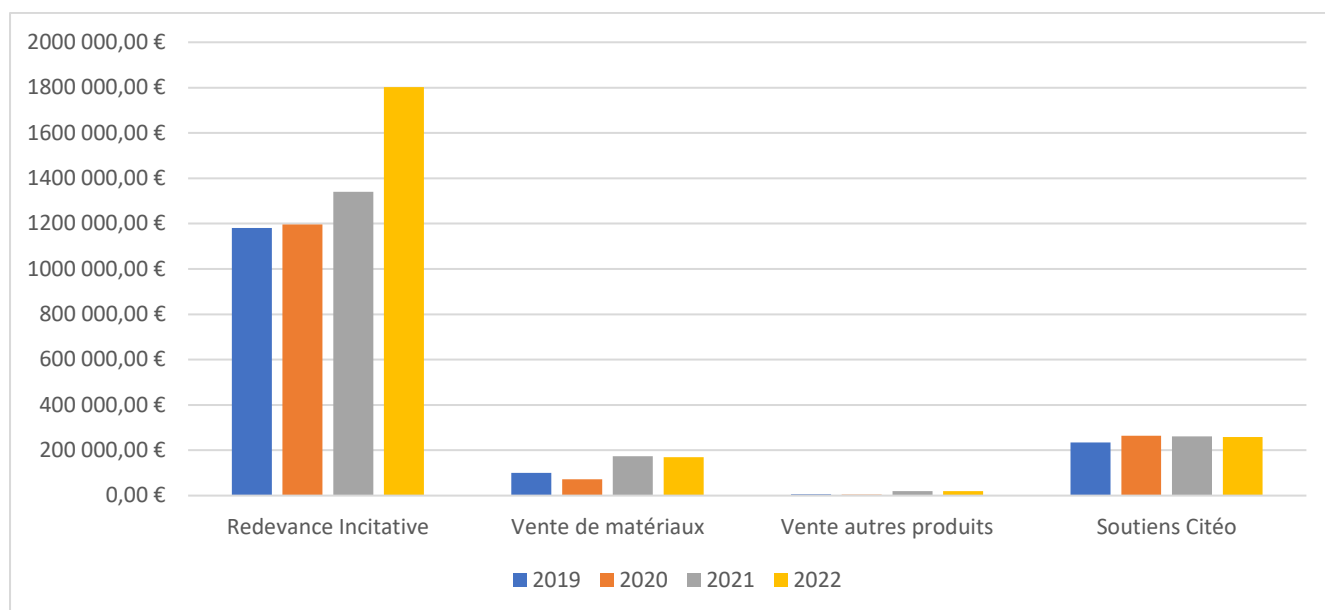
Figure 10 : Répartition des recettes en €TTC

Postes des recettes	En Euros
Redevance incitative	1 802 787 €
<i>Dont facturation pro déchèterie</i>	
Vente de matériaux Recyclables	168 880 €
Ventes autres produits	19 014 €
Soutiens Citéo Au geste de tri	258 078 €
<b>Total Recettes</b>	<b>2 248 759 €</b>



Afin de suivre l'évolution des charges, les recettes ont également augmenté depuis 2019, en particulier la redevance incitative (Figure 11).

Figure 11: Evolution des recettes de 2019 à 2022 en €TTC



Les ventes de matériaux ont fortement varié en 2022 à cause de la guerre en Ukraine en début d'année suivi de la crise énergétique. En fin d'année, beaucoup de matériaux ont vu le prix de rachat baisser, en particulier les cartons et la ferrailles qui sont les plus fortes reventes de la collectivité.

Les soutiens perçus par Citéo sont relativement constants grâce au contrat en cours jusque fin 2023. La légère baisse en 2022 se fait principalement sur la diminution des tonnages de JRM (Journaux Revues Magazines) recyclés. La production et distribution est en baisse au niveau national donc la collecte et son recyclage également et cette tendance va continuer dans les années à venir suite à l'arrêt de distribution de publicité papier de certaines grandes enseignes.

Les ventes autres produits concernent la vente de véhicule du service et le dédommagement par les assurances de bornes d'apports volontaires endommagées par des accidents.

## 5. Flux de Déchets

### 5.1. Déchets Ménagers Résiduels

#### 5.1.1. Organisation du service

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collecte des DMR est réalisée en régie uniquement, contrairement aux années précédentes où elle était réalisée pour une partie du territoire en prestation et l'autre partie en régie.

Ce passage en régie ainsi que le constat que les bacs des DMR n'étaient levés en moyenne que toutes les 3 à 4 semaines a permis d'optimiser les coûts de collecte en mettant en place une collecte de ces DMR en fréquence de C0.5, c'est-à-dire une semaine sur deux.

La collecte des DMR se fait en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire et ce flux est traité en incinération à Val'Ergie à Ludres par ONYX EST VEOLIA.

La collecte se fait une semaine sur deux sur les communes et est répartie sur plusieurs jours pour l'ensemble du territoire :

Tableau 3: Répartition des collectes de 2022

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Semaine paire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amance</li> <li>- Clémery</li> <li>- Jeandelaincourt</li> <li>- Laître sous Amance</li> <li>- Moivrons</li> <li>- Villers lès Moivrons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cerville</li> <li>- Champenoux</li> <li>- Lenoncourt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abaucourt</li> <li>- Armaucourt</li> <li>- Arraye et Han</li> <li>- Lanfroicourt</li> <li>- Leyr</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bey sur Seille</li> <li>- Brin sur Seille</li> <li>- Mazerulles</li> <li>- Sornéville</li> </ul>
Semaine impaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eulmont</li> <li>- Nomeny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agincourt</li> <li>- Bouxières aux Chênes</li> <li>- Bratte</li> <li>- Dommartin sous Amance</li> <li>- Grand Belleau</li> <li>- Laneuvelotte</li> <li>- Sivry</li> <li>- Velaine sous Amance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Buissoncourt</li> <li>- Erbéviller</li> <li>- Gellenoncourt</li> <li>- Haraucourt</li> <li>- Moncel sur Seille</li> <li>- Réméréville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chenicourt</li> <li>- Eply</li> <li>- Létricourt</li> <li>- Mailly sur Seille</li> <li>- Phlin</li> <li>- Raucourt</li> <li>- Rouves</li> <li>- Thézey Saint Martin</li> </ul>

#### 5.1.2. Données techniques

##### Collecte

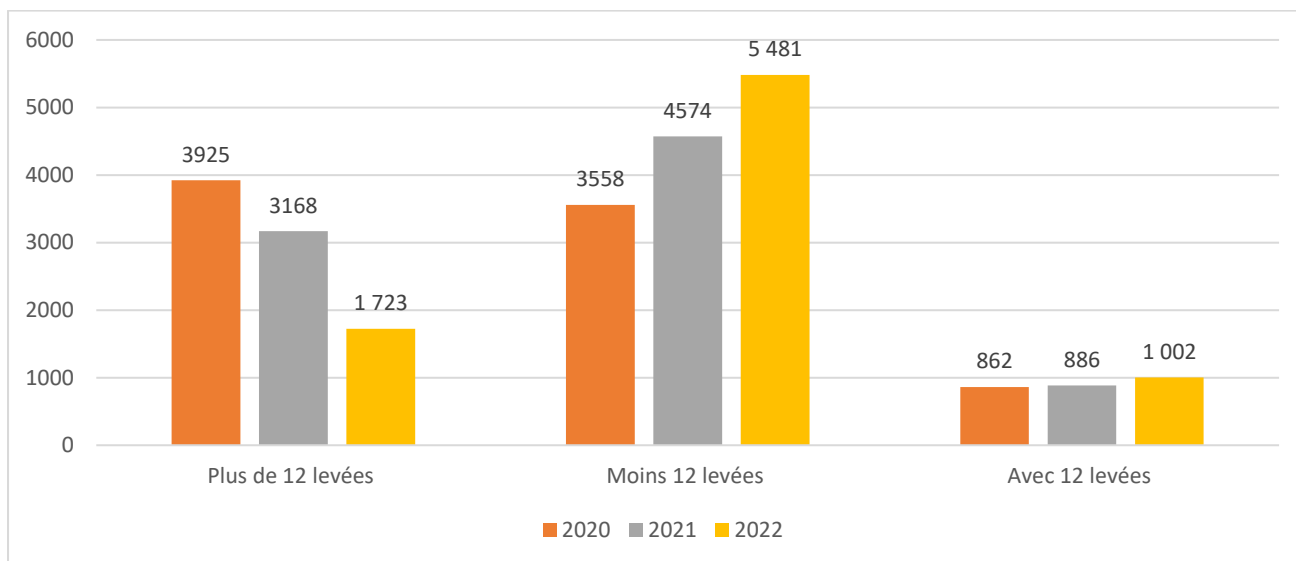
Pour assurer la collecte, la régie possède un camion de type BOM<sup>2</sup>.

Dans la part fixe de la redevance incitative facturée aux habitants, 12 levées annuelles sont incluses. Au-delà, des levées supplémentaires sont facturées suivant le tarif en vigueur.

<sup>2</sup> BOM : Camion Benne Ordures Ménagères

Les résultats actuels (Figure 12) montrent que plus de deux tiers des **foyers particuliers** en 2022 (**67%**) ont fait lever leur bac moins de douze fois dans l'année, 21% des foyers particuliers ont réalisé plus de 12 levées, les 12% restants ont donc fait lever leur bac 12 fois dans l'année.

Figure 12: Evolution des levées annuelles de particuliers depuis 2020



En 2022, **87 209 levées (-22%)** ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de la CCSGC, dont **10 219 levées supplémentaires (-65%)** pour un total de 8737 bacs actifs.

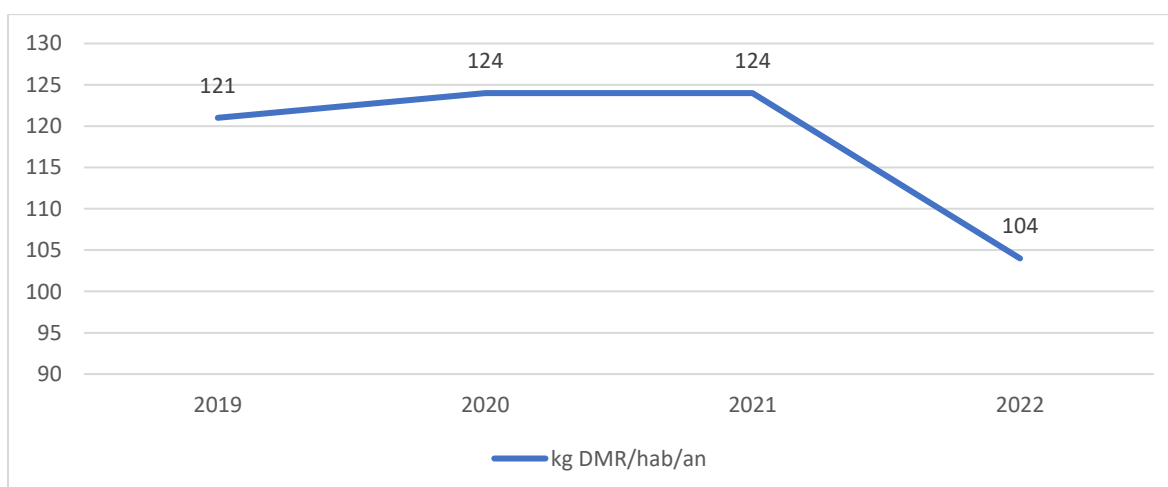
La collecte en C0.5 a favorisé cette réduction des levées annuelles réalisées. L'augmentation des prix des levées supplémentaires depuis 2021 qui sont passées par exemple de 1.65€ pour un bac 120L à 5€ pour ce même bac y a également contribué.

Pour les foyers de particuliers, les levées supplémentaires représentent environ 11% du total des levées, tandis que pour les professionnels, les levées supplémentaires représentent 27%. Les 42% des professionnels qui réalisent plus de 12 levées à l'année, effectuent en moyenne 8 levées supplémentaires, tandis que les particuliers sont plus aux alentours de 4 levées supplémentaires.

De plus, les professionnels ont majoritairement des bacs 660L donc des tonnages plus élevés que les particuliers.

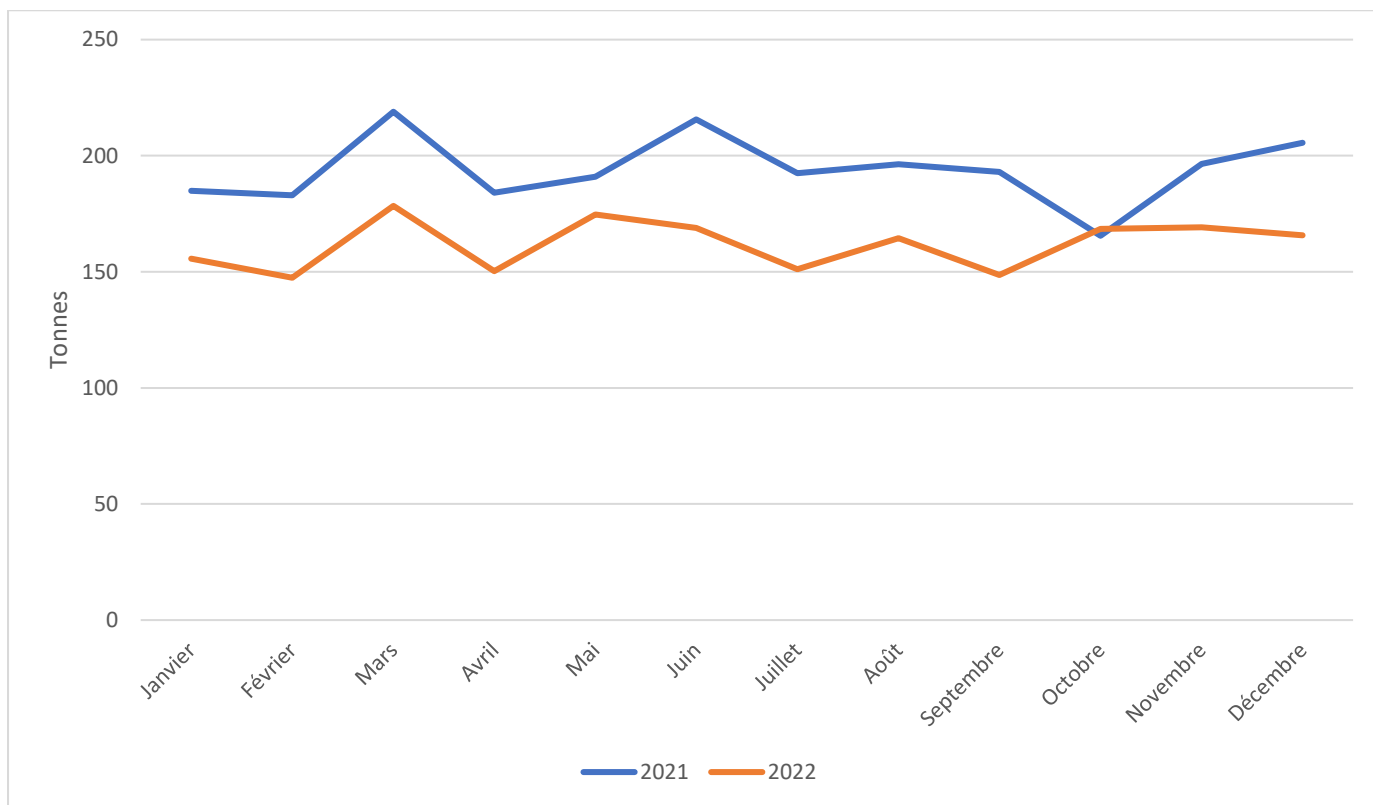
Les tonnages présentés sont issus des pesées des camions en entrée de centre de traitement.

Figure 13: Evolution du nombre de kg de DMR par habitant par an



Le ratio de kg de DMR par habitant et par an a fortement diminué en 2022 (- 16%).

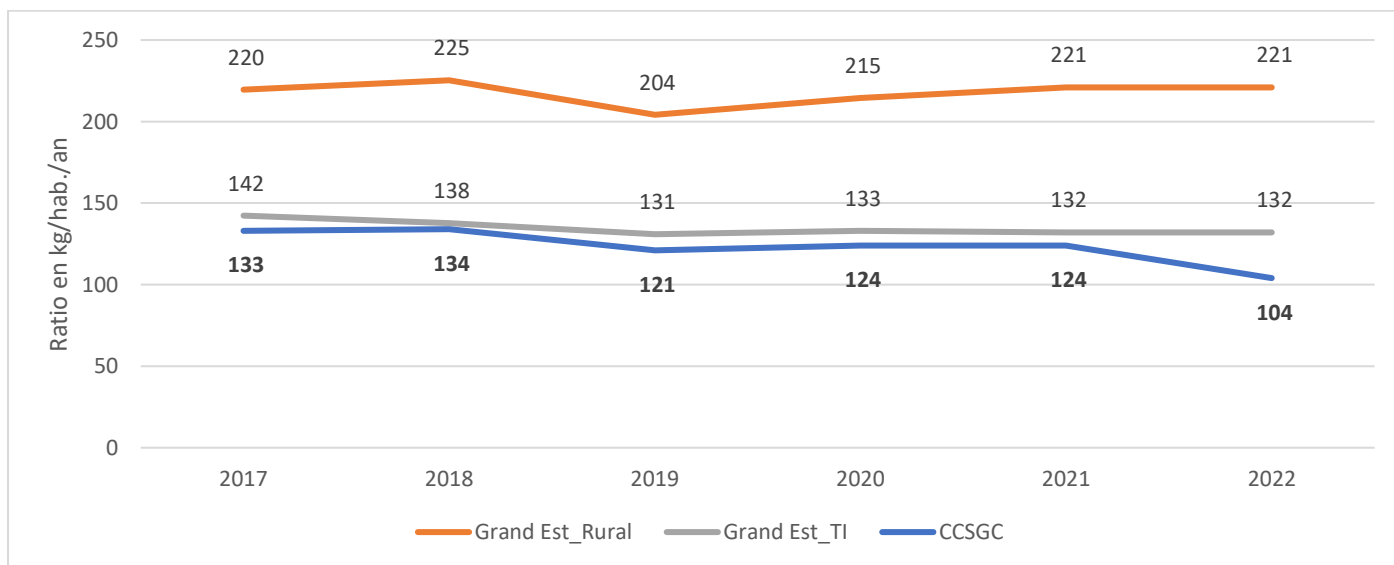
Figure 14: Variation mensuelle des tonnages de DMR 2021 et 2022



Globalement, les tonnages collectés suivent la même tendance en 2021 et 2022.

La collectivité a de bons résultats en matière de ratio de DMR en kg/hab par rapport aux moyennes des autres collectivités du Grand Est qu'elles soient en Tarification Incitative (TI) ou non (Figure 15) :

Figure 15: Evolution du ratio de collecte des DMR



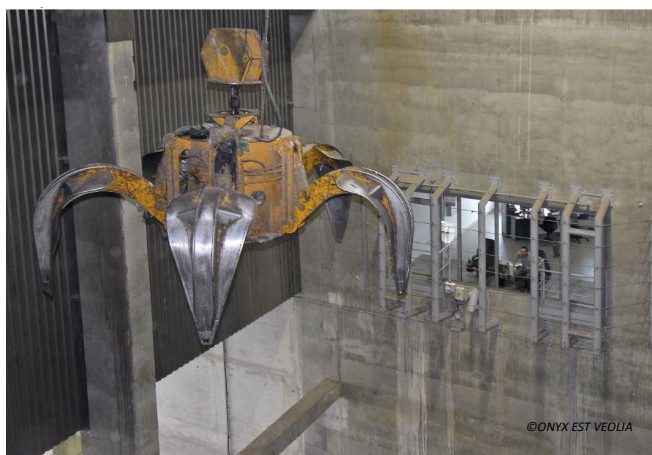
Depuis 2017, les tonnages des DMR sont en baisse.

En comparant ces ratios de collecte avec les données de l'Ademe (2021), le ratio de collecte des DMR de la collectivité reste inférieur à d'autres collectivités en tarification incitative ou de typologie rurales du Grand Est.

Les moyennes du Grand Est sont déjà inférieures aux moyennes nationales.

La collectivité a donc de bons résultats pour la collecte et le traitement des DMR ce qui encourage à continuer en ce sens pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets.

## Traitement



Le traitement des DMR est réalisé par la société ONYX EST VEOLIA par incinération à Ludres.

100% des DMR collectés ont été traités sur le site de Ludres en 2022.

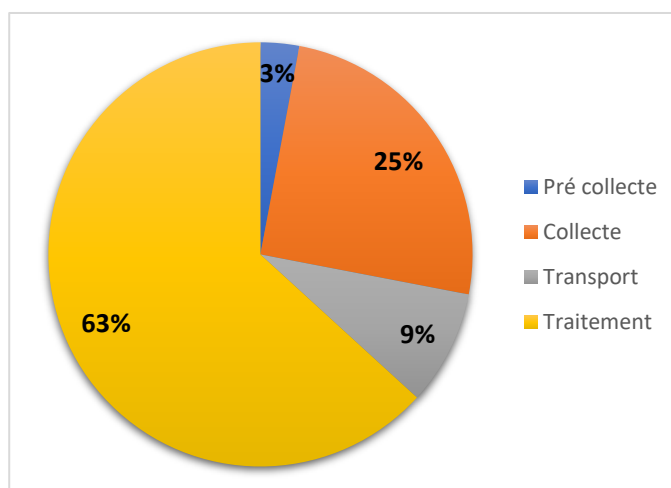
### 5.1.3. Données financières

Pour 2022, le coût de pré-collecte, collecte et traitement des déchets ménagers résiduels (DMR) est de **450 259€TTC**. Ce coût est calculé sans les frais de structure et de communication mais les charges salariales sont incluses.

Le coût le plus important est le coût de traitement des DMR (Figure 16) :

Figure 16 : Répartition des coûts des DMR

DMR	Coût (TTC)
Pré-collecte	12 696 €
Transport	41 408 €
Collecte	109 596 €
Traitement	286 559 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 259 €</b>



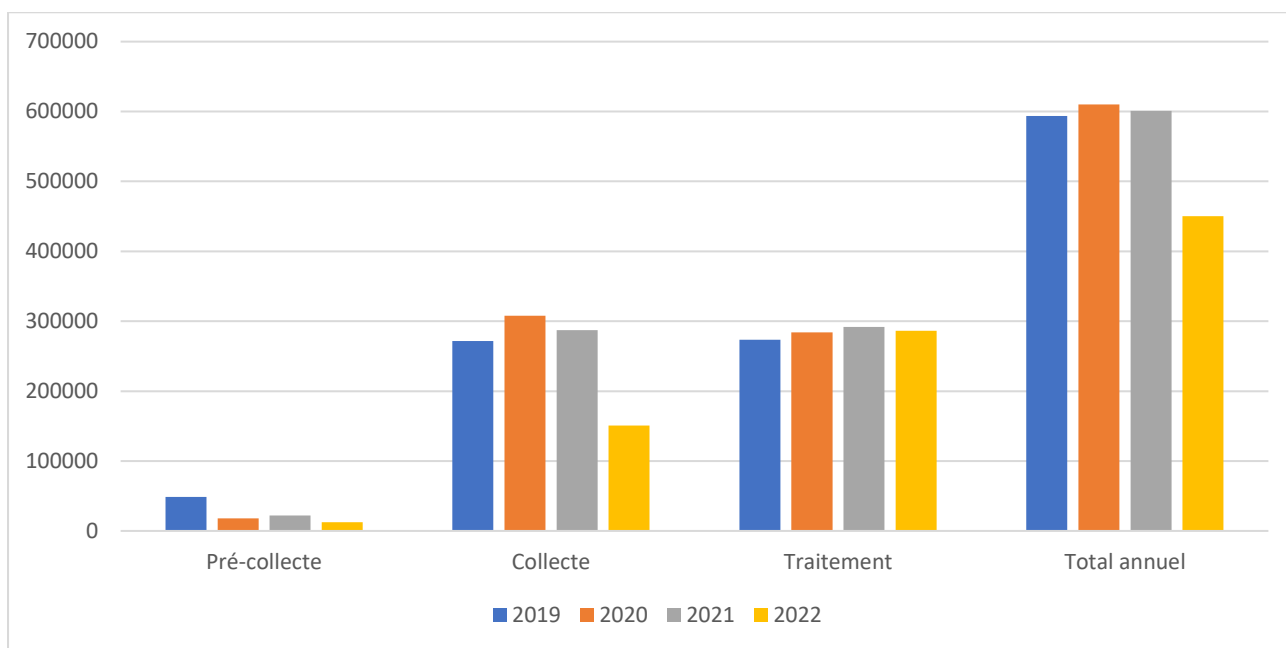
La pré-collecte correspond aux investissements en cours pour l'achat de nouveaux bacs.

Le transport prend en compte les frais de gazole et les frais de maintenance du véhicule de collecte.

La collecte comprend majoritairement les charges salariales des agents affectés à la collecte et d'autres frais annexes comme les assurances du véhicule de collecte.

Le traitement est donc lié à l'incinération des DMR collectés. Le coût de traitement des DMR est amené à augmenter pour les prochaines années suite à l'augmentation de la TGAP et de la révision des coûts annuels des marchés. Si les tonnages continuent de baisser, cela permettra de limiter cette hausse.

Figure 17: Evolution des coûts (TTC) des DMR



En 2019, la collecte des DMR a été harmonisée pour collecter l'ensemble des foyers en bacs pucés ce qui explique que le coût de pré-collecte est plus élevé et celui de collecte moins élevé.

Le passage en collecte en régie et à la collecte de fréquence C0.5 a permis de fortement réduire le coût de collecte des DMR. Le coût du traitement est assez constant par rapport aux autres années même avec le renouvellement du marché de traitement. Cela a été possible grâce à la forte baisse des tonnages traités en 2022.

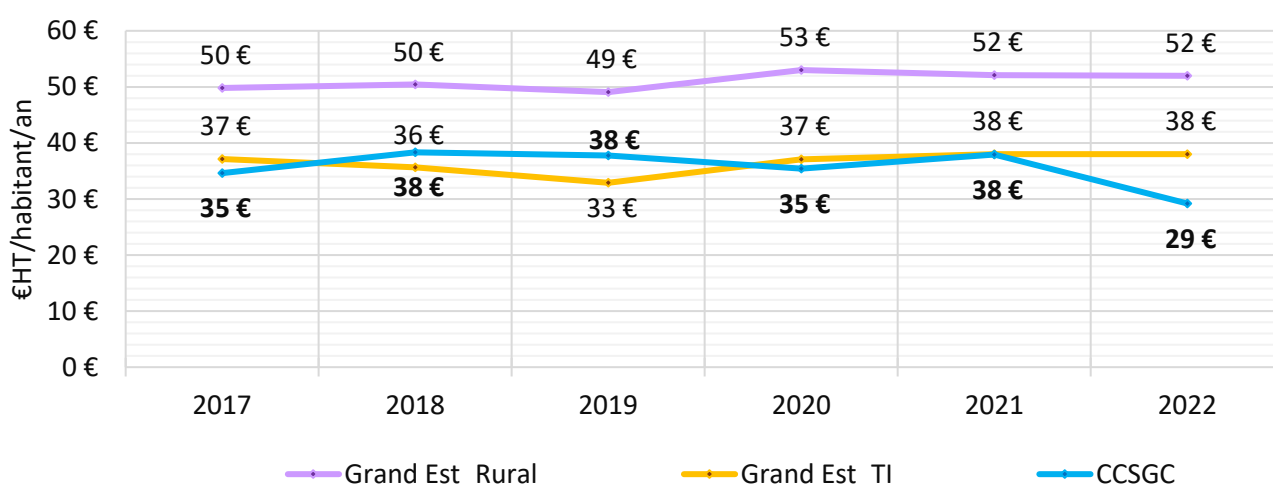
Ainsi le coût annuel des DMR a fortement baissé grâce à ces changements en 2022.

### Coût aidé

**Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité lorsque les soutiens, reventes et aides ont été déduits du coût total.**

Le coût aidé des DMR qui avait légèrement augmenté en 2021, diminue fortement en 2022 (Figure 18) :

Figure 18: Comparaison du coût aidé de la gestion des DMR



La diminution des coûts de collecte ont permis une baisse importante du coût aidé de gestion des DMR.



En comparaison à d'autres collectivités (données Ademe 2021), le coût aidé pour la gestion des DMR pour la collectivité est nettement inférieur à d'autres collectivités rurales et en tarification incitative du Grand Est (qui ont déjà des moyennes inférieures aux moyennes nationales).

## Dépôts sauvages

Le service de gestion des déchets constate régulièrement des abandons de déchets, déposés devant les conteneurs destinés à la collecte des recyclables, sur ses points tri.

Certains contrevenants ont pu être identifiés et des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie. *Pour rappel, le pouvoir de police du Maire n'ayant pas été transféré à la Communauté de Communes, il appartient au Maire ou à ses adjoints de déposer plainte, car la CCSGC ne peut pas intervenir directement.*

Depuis 2019, la communauté de communes a engagé un agent à temps complet pour le nettoyage des points d'apport volontaire. Cet agent assure entre autres un nettoyage hebdomadaire des points tri et des dépôts sauvages qui sont apportés à la déchèterie à Nomeny. Les volumes de déchets sont estimés à 5 m<sup>3</sup>/semaine. Le coût de ce nettoyage est estimé à plus de 30 000 €/an.

Depuis le passage en C0.5 pour la collecte des DMR, il n'a pas été constaté de dépôts sauvages supplémentaires significatifs au niveau des points tris.



## Caractérisation des DMR

La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a réalisé une campagne de caractérisations des déchets ménagers résiduels. Les objectifs de cette campagne de caractérisations étaient :

- Connaître la part des biodéchets, dans l'optique de la mise en œuvre de leur tri à la source
- Evaluer la part des déchets recyclables encore présents et notamment ceux concernés par les ECT sur les plastiques
- Estimer l'impact de la redevance incitative sur la qualité des ordures ménagères.

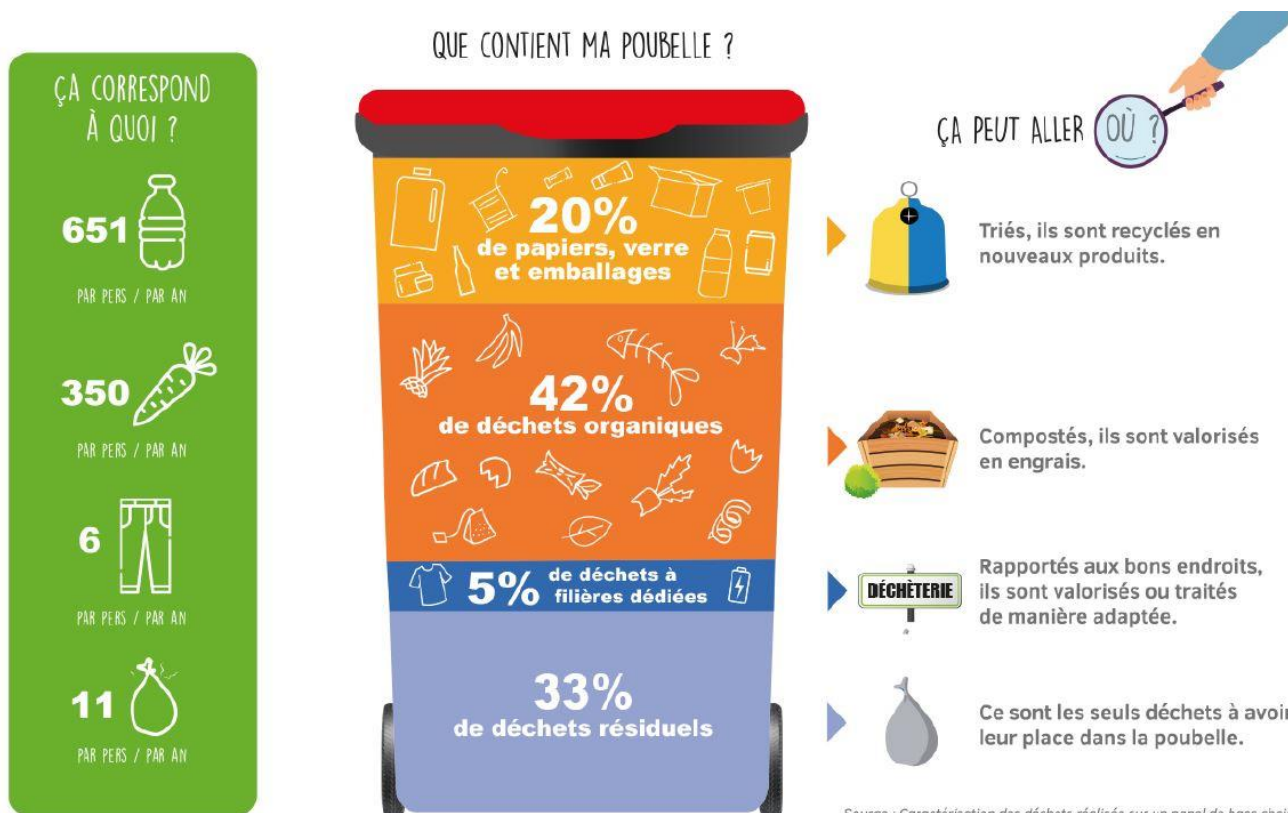
Au total, 8 échantillonnages ont été réalisés courant août, 1 pour chaque tournée de collecte, des sacs ont été pris aléatoirement sur chaque commune afin de suivre la méthodologie CARADEME (guide pour la réalisation de campagne de caractérisation des déchets ménagers publié par l'ADEME).



Le bureau d'étude ANETAME a ensuite été mandaté pour réaliser la caractérisation sur ces échantillons, toujours selon la méthode CARADEME.

Le tri a concerné les fractions suivantes, sur un échantillon d'au moins 125 kg :

<p><b>Recyclables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Cartons,</li> <li>· Papier – JRM,</li> <li>· Emballages métalliques (acier, aluminium),</li> <li>· ELA,</li> <li>· Flaconnages plastique,</li> <li>· Emballages compris dans les extensions des consignes de tri</li> <li>· Verre.</li> </ul>	<p><b>Biodéchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Déchets verts,</li> <li>· Déchets putrescibles compostables par le ménage,</li> <li>· Gaspillage alimentaire,</li> <li>· Déchets putrescibles compostables de manière industrielle (os, coquilles, mouchoirs, essuie-tout),</li> <li>· Textiles sanitaires compostables (mouchoirs, essuie-tout)</li> <li>· Autres putrescibles non alimentaires (excréments, litières végétales)</li> </ul>	<p><b>Gisement évitable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Textiles sanitaires non compostables (lingettes, couches)</li> </ul>
<p><b>REP/déchèterie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· DEEE / DDS,</li> <li>· Textiles Linges Chaussures,</li> <li>· Autres métaux</li> </ul>		<p><b>Gisement résiduel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Incombustibles</li> <li>· Combustibles</li> </ul>



Pour les résultats, un premier constat a été de trouver une proportion importante de recyclables dans ces déchets ménagers. Les recyclables à destination du tri en point d'apport volontaire étaient présents aux alentours de 20%, dont 11% d'emballages, 6.5% de papiers-cartons et 3% de verre.

Presque 5% des recyclables à déposer en déchèterie ont également été retrouvé, il y avait par exemple des lampes, des piles et du textile.

Beaucoup de biodéchets étaient présents dans les DMR, ils représentaient environ 42% de l'ensemble des déchets. Presque 12% étaient du gâchis alimentaire comme des légumes encore consommables, des briques de crème non ouvertes, etc.

Les déchets ultimes, qui n'ont pas de filières de recyclages, ne représentaient que 33%.

Cela montre donc que les DMR collectés peuvent encore beaucoup réduire. La communication et les animations sur le tri et la prévention sont donc importantes pour aller en ce sens.

## 5.2. Collecte sélective

### 5.2.1. Organisation du service

Avec le renouvellement des marchés de collecte et traitement en 2022, les recyclables qui étaient auparavant collectés en flux séparés emballages et papiers, sont collectés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en flux multi-matériaux, c'est-à-dire que les emballages et les papiers sont mélangés.



Cette décision a été motivée par le constat que les conteneurs bleus pour le papier étaient bien moins utilisés que ceux pour les emballages qui eux étaient régulièrement débordants. Cela permet de réduire les coûts de collecte en passant de deux flux collectés à un seul.

Avec le passage en collecte en multi-matériaux, il était attendu que les volumes non utilisés des conteneurs bleus soient utilisés pour les emballages pour réduire les problèmes de débordement. Comme il faut un certain temps avant que les nouvelles consignes de tri soient intégrées par les habitants, les débordements ont continué en début d'année mais ont diminué progressivement par la suite.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le flux des emballages est passé en extension des consignes de tri, tous les emballages sont acceptés dans les conteneurs multi-matériaux et triés au centre de tri.

La collecte se fait en points d'apport volontaire (PAV) (Tableau 4).

Tableau 4 : Organisation de la collecte sélective des recyclables en PAV

FLUX	PRÉCOLLECTE	COLLECTE	TRAITEMENT	VALORISATION	TRAITEMENT DES REFUS
<b>Multi-matériaux</b>	Conteneur bleu et jaune 	Une à trois fois par semaine selon PAV  En prestation SUEZ	<b>Tri</b> Centre de tri SUEZ Epinal	<b>Recyclage</b> Différents recycleurs	<b>Enfouissement</b>
<b>Verre</b>	Conteneur vert 	Une semaine sur deux En prestation MINERIS		<b>Recyclage</b> SGS St Menge	

### 5.2.2. Données techniques

Le territoire de la Communauté de Commune comprend un total de 67 points d'apport volontaire (PAV), avec au minimum un par commune. Chaque PAV est équipé d'au moins un conteneur de chaque flux.

Tableau 5 : PAV en 2022 par flux de déchets

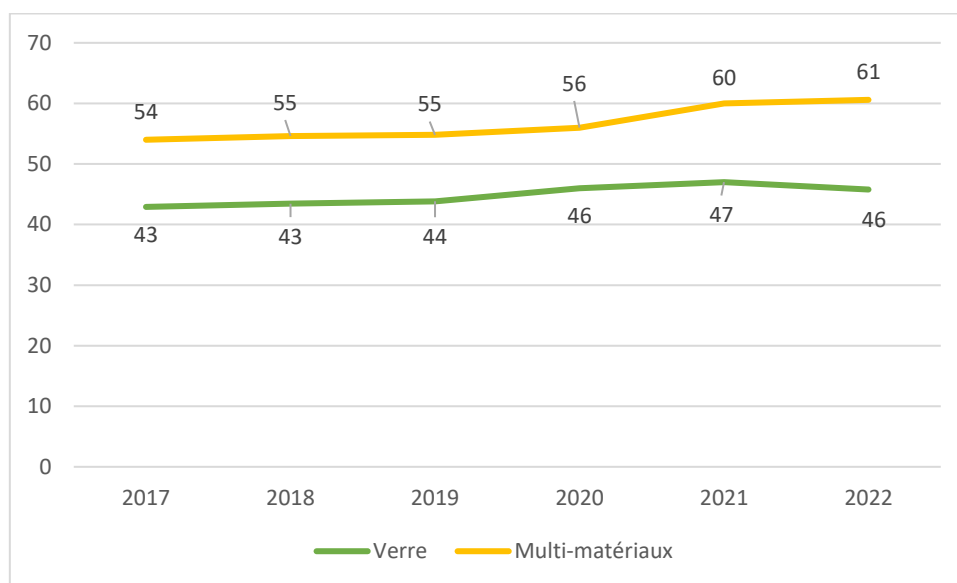
	Multi-matériaux	Verre	Total
<b>Nombre de conteneurs</b>	173	74	247
<b>Nombre d'habitants par conteneur</b>	108 hab.	252 hab.	
<b>Tonnages collectés</b>	1 132 t	855 t	1 987 t

Avec l'achat de 14 conteneurs jaunes de 4m3 pour le multi-matériaux, 9 conteneurs ont pu être ajoutés sur certaines communes, 3 conteneurs ont remplacé des conteneurs de 3m3 permettant ainsi une augmentation de volume disponible. Enfin 2 conteneurs ont remplacé des conteneurs cassés.

La communauté de communes a répondu à l'appel à projet de Citéo Phase 5 : « L'amélioration de la collecte de proximité » et a été retenue. Cela permet de financer en partie les conteneurs achetés et d'autres à venir pour augmenter les volumes disponibles et remplacer un grand nombre de conteneurs vétustes. Cet appel à projet permet également d'aider à financer la communication sur le changement de collecte pour le passage en multi-matériaux.

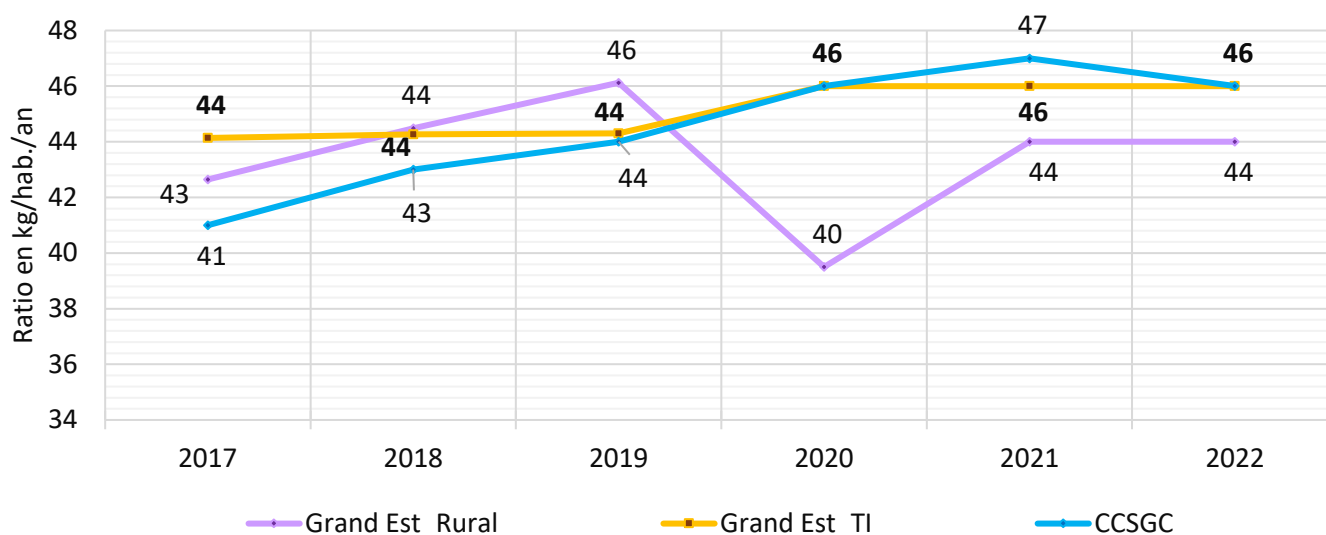
Les tonnages des flux de recyclables hors verre sont en hausse depuis 2017, ce qui se traduit par une légère hausse de ce flux en kg/hab (Figure 19).

Figure 19: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables en PAV



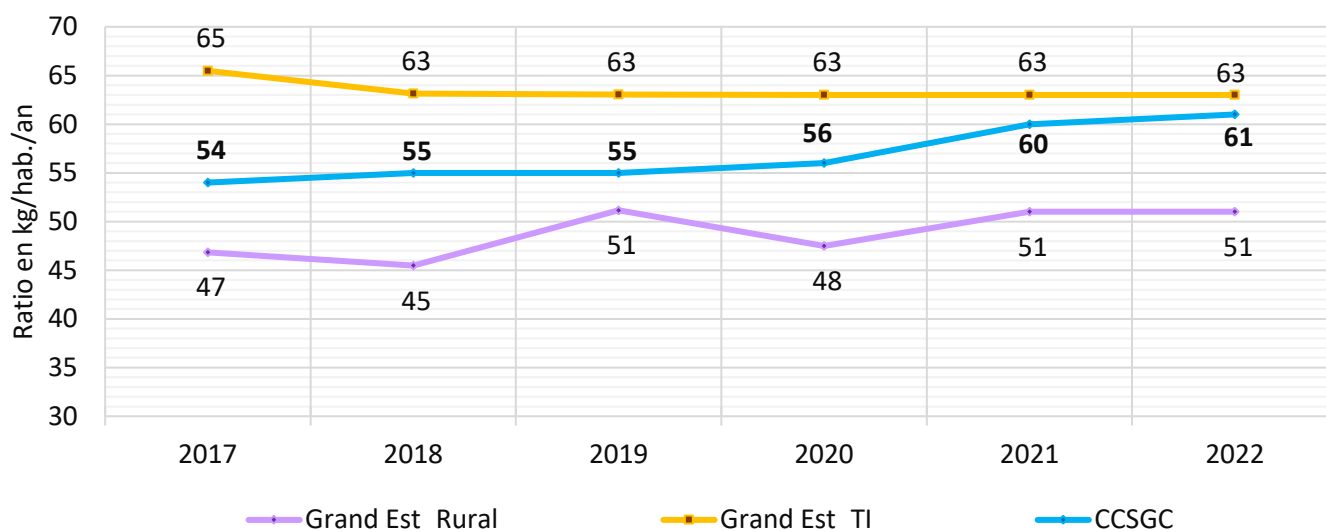
Les tonnages de verre collectés ont légèrement diminué entre 2021 et 2022.

Figure 20: Evolution du ratio de collecte du verre



Le ratio de kg de verre collecté par habitant suit la tendance des autres collectivités du Grand Est, en particulier celles en tarification incitative.

Figure 21: Evolution du ratio de collecte des papiers et emballages



Le ratio de collecte des emballages est en progression également depuis 2017. Le ratio de la collectivité est supérieur à d'autres collectivités rurales et se rapproche de celui des collectivités en tarification incitative du Grand Est.

Les collectivités en tarification incitative ont un ratio plus important pour les collectivités en porte à porte. Le ratio de la collectivité est considéré haut pour une collecte en point d'apport volontaire.

## Valorisation

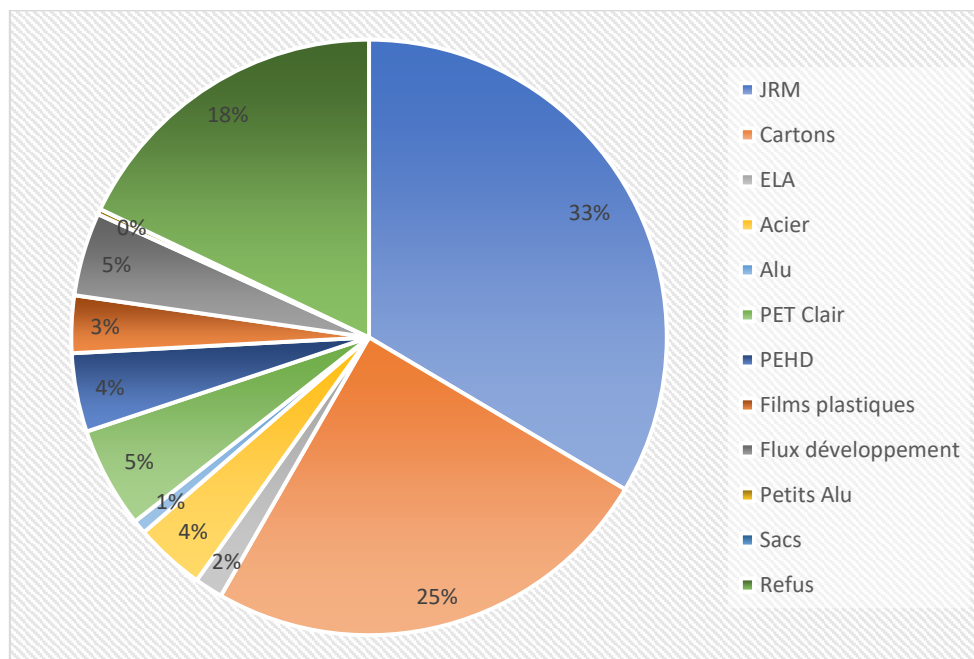
Les déchets issus des points d'apport volontaire sont envoyés :

- Soit au centre de tri (TriVosges à Epinal) pour y être triés par matériaux avant envoi chez les recycleurs
- Soit directement chez le recycleur pour le verre (Sebalco St Menge)

En 2022, en moyenne, **82%** des emballages et papiers collectés ont pu être valorisés. Le verre est valorisé entre 99 et **100%**.



Figure 22 : Caractérisation des emballages en 2022



Les JRM sont les Journaux Revues Magazines qui ont un poids forcément plus important que les matériaux en plastique. Le flux ELA correspond aux briques alimentaires dits papiers-cartons complexés, les flux PET et PEHD sont des types de plastiques différents.

Le flux de développement correspond aux nouveaux flux acceptés par l'extension des consignes de tri, à savoir : les nouveaux emballages valorisés, dont plusieurs matières plastiques comme les PET foncés, le PVC, les PP.

Il y a peu de différence de répartition de ces flux d'emballages par rapport à l'année précédente. Les emballages en cartons restent le flux majoritaire, ce qui semble logique puisque les matières plastiques ont un poids très faible en comparaison.

### 5.2.3. Refus de tri

Parmi les déchets envoyés au centre de tri, certains ne peuvent pas être valorisés, ils sont alors considérés en refus de tri. Ces déchets viennent d'erreur de tri (les bouteilles encore remplies de liquides ou emballages imbriqués par exemple) ou d'incivilités qui concernent plutôt des déchets de types ordures ménagères (couches, déchets alimentaires) qui sont mis directement dans les conteneurs de tri.

En 2022, le taux global de refus de tri est de **18%** pour les emballages et les papiers (flux multi-matériaux). En 2021, on retrouvait déjà un taux de refus de tri de 18% pour le flux emballages uniquement, le flux papiers avait moins de refus de tri. Ainsi, le passage en multi-matériaux n'a pas eu d'impact négatif sur les refus de tri.

La communication et les animations pour la compréhension des consignes de tri par les habitants a pour but de faire diminuer ces refus.

Les **refus de tri** représentent un coût pour la collectivité :

- Ils sont collectés et triés au prix des recyclables (non subventionnés et sans possibilité de rachat, dans cette filière le coût de traitement est plus élevé que celui des ordures ménagères).
- Ils sont refacturés à la collectivité pour leur traitement.
- Ils ne sont pas revendus et ne font pas l'objet des soutiens financiers qui permettent de faire baisser les coûts des recyclables
- Ils sont donc traités au prix fort. Ces déchets coûteraient moins à la collectivité s'ils étaient collectés directement avec les ordures ménagères.

Les caractérisations au centre de tri permettent de mieux comprendre quels types de refus de tri est retrouvé :



12 caractérisations par année sont réalisées au quai de transfert de Port sur Seille, par le bureau d'étude ANETAME, mandaté par le prestataire Suez, portant sur le flux multi-matériaux. Chaque flux est trié indépendamment. Ces caractérisations permettent, entre autres, de mettre en évidence les refus de tri. La communication autour du tri peut alors être axée en fonction de ces résultats.

## Textiles

Des conteneurs à textiles sont situés sur plusieurs PAV du territoire. Ils appartiennent à l'association Le Relais Lorraine qui s'occupe de les collecter et de les acheminer dans un centre de tri à Allain. Cette prestation est totalement gratuite pour la collectivité.

La convention avec le Relais est effective depuis 2014.

**LE RELAIS**

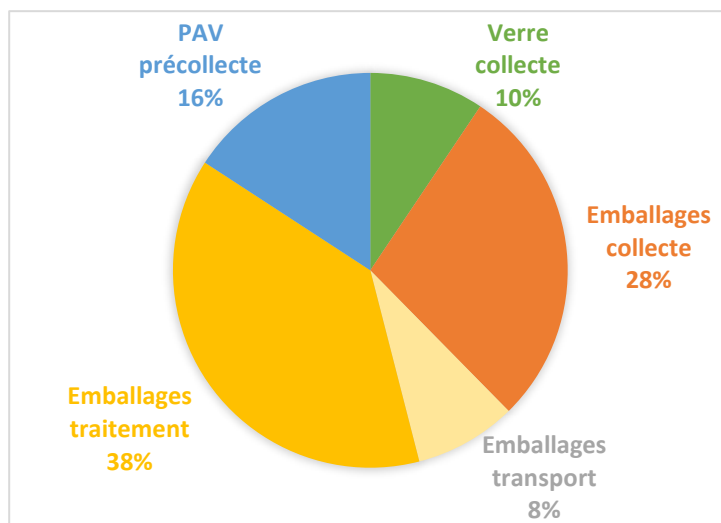
### 5.2.4. Données financières

Le coût total de la collecte et du traitement des recyclables en 2022 est de **570 548€TTC**. Ce coût est calculé sans les frais de structure et de communication mais avec les charges salariales.

Le traitement des recyclables a le coût le plus important (Figure 23) :

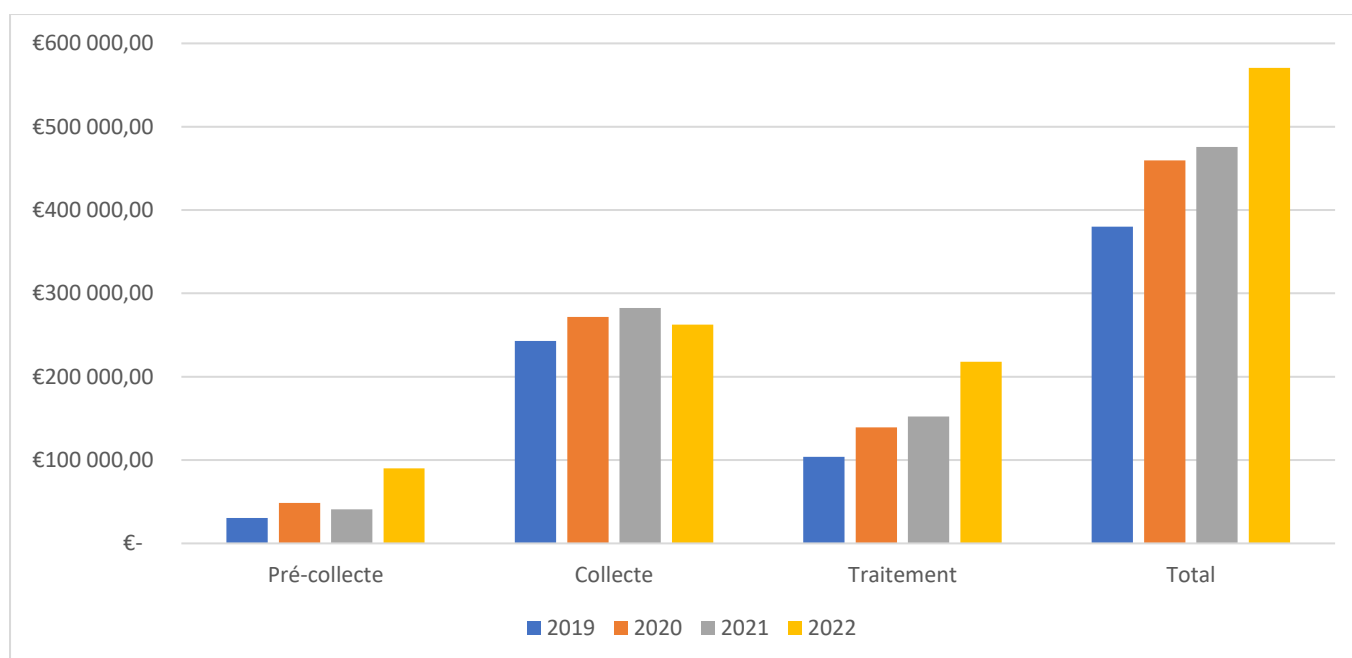
Figure 23 : Répartition des coûts des recyclables

Recyclables	Coût (TTC)
Pré-collecte	90 107 €
Collecte	214 765 €
Transport	47 758 €
Traitement	217 918 €
<b>Total</b>	<b>570 548 €</b>



Le verre a donc un coût peu élevé par rapport aux emballages multi-matériaux car uniquement sa collecte est facturée et non son traitement.

Figure 24: Evolution des coûts (TTC) des recyclables



Le coût de pré-collecte des recyclables a augmenté en 2022 car des achats de nouveaux conteneurs ont été réalisés.

Avec le renouvellement des marchés de collecte et traitement en 2022 et le passage en multi-matériaux pour les recyclables, les coûts de collecte ont pu être réduits par rapport à 2021 tandis que le coût de traitement a augmenté.

Le coût de traitement comprend le tri des recyclables mais également le traitement des refus de tri qui sont facturés à la tonne. Ce coût est amené à augmenter les prochaines années suite aux révisions de prix chaque année qui dépendent de la fluctuation de plusieurs indices dont le gazole.



**Le coût est cependant compensé en partie par la revente des matériaux recyclables et des soutiens accordés pour ce recyclage.**

### Soutiens Citéo et vente de matériaux

L'organisme Citéo attribue des soutiens aux collectivités principalement basés sur les matériaux recyclés. Quelques soutiens sont également accordés pour les actions de sensibilisation mises en place.

En 2022, un total de **252 713 €** a été accordé au service de gestion des déchets.



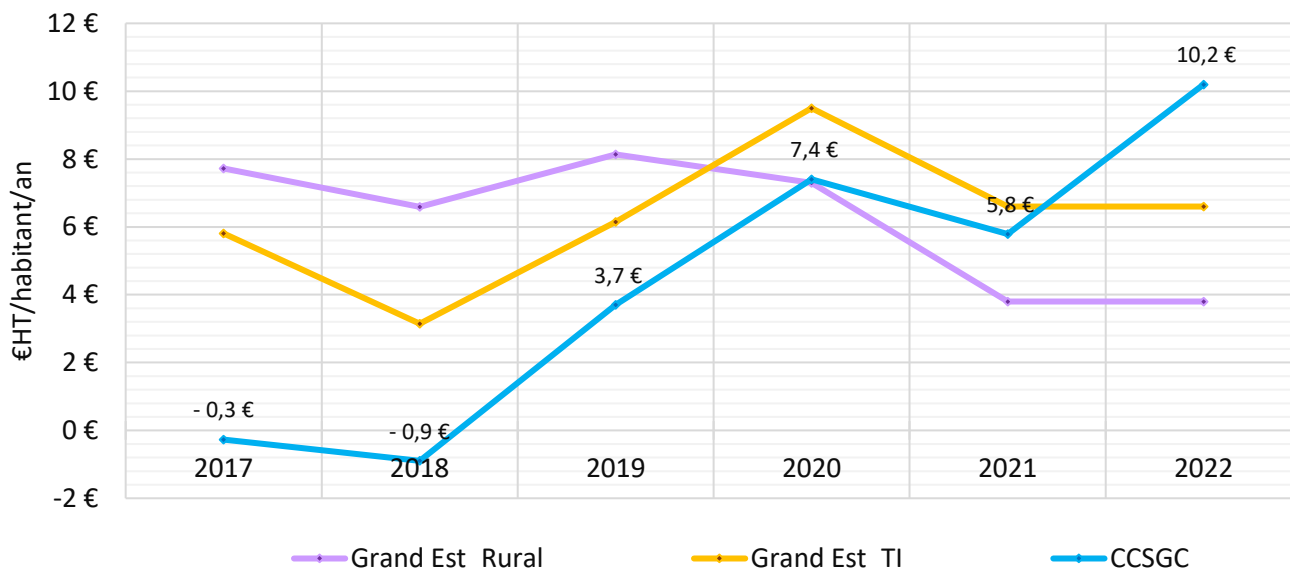
Les reventes des matériaux issus du centre de tri ont permis d'obtenir **149 795 €** de recettes.

Ainsi, les coûts aidés en €/hab. et €/tonne sont faibles pour ces flux de recyclables (Tableau 6) :

Tableau 6 : Comparaison des coûts aidés entre les flux de recyclables

Coûts aidés (HT)	Verre	Multi-matériaux
€/hab.	2.8	10.2
€/tonne	61.1	168.8

Figure 25: Evolution des coûts aidés du multi-matériaux



En 2020, l'augmentation des coûts aidés est dû à la chute des prix de rachat des matériaux. En 2021, les coûts aidés baissent car les prix de rachat ont augmenté.

En 2022, en plus de l'augmentation dû au renouvellement des marchés, les prix de rachat des matériaux ont baissé à nouveau à cause de la conjoncture économique.

Pour la première fois depuis 2017, La collectivité, a un coût aidé pour les recyclables hors verre supérieur aux autres collectivités des types rurales ou en tarification incitative du Grand Est (données Ademe 2021).

## 5.3. Déchèteries

### 5.3.1. Organisation du service

Les accès en déchèterie dépendent des secteurs du territoire, les habitants n'ont pas accès aux mêmes déchèteries :

- Les habitants du secteur Nord ont accès à la déchèterie communautaire, située à Nomeny.
- Les habitants du secteur Sud ont accès par convention aux 9 déchèteries de la Métropole du Grand Nancy.

La convention mise en place avec la Métropole ne permet pas l'accès à ses déchèteries pour les déchets verts (ceci permet un tarif d'accès amoindri). Pour ces derniers, les habitants ont accès aux plateformes de Déchets Verts des STEP<sup>3</sup> de Buissoncourt, Laître-sous-Amance et Moncel-sur-Seille.

En avril 2021, une barrière d'accès a été installée à la déchèterie communautaire et des travaux de mises aux normes ont été réalisés. Les usagers du secteur Nord, qui jusque-là pouvaient venir à la déchèterie s'ils possédaient une vignette et n'avaient pas de limite de passage, se sont vu attribuer une carte d'accès à la déchèterie. Afin d'harmoniser l'ensemble du territoire communautaire, les usagers du secteur Nord ont 20 passages possibles en déchèterie à l'année comme les usagers du secteur Sud.

Les professionnels ou administrations n'ont pas de nombre de passages limité mais ils sont facturés au demi-mètre cube de dépôt selon les tarifs en vigueur. L'accès à la déchèterie leur est interdit le week-end.

Pour 2022, un total de **16 765** passages en déchèterie a été réalisés par environ 2 611 possesseurs de carte d'accès (particuliers, professionnels et administrations confondus).

Tableau 7: Nombre des passages d'accès à la déchèterie communautaire

Déchèterie communautaire	Moyenne passage annuel	Nb cartes s'étant rendues en déchèterie	Nb passages déchèterie
Particuliers	6	2541	15 514
Pros	13	59	745

Le nombre de passages annuel moyen permet de voir que peu de passages sont réalisés à la déchèterie par foyers. La totalité des 20 passages est peu utilisée malgré l'appréhension de nombreux usagers au moment de la distribution des cartes d'accès en 2021.

Seuls 29 foyers ont demandé à bénéficier de passages supplémentaires après avoir utilisé les 20 disponibles. La plupart de ces foyers procédant au vidage de maison à la suite d'un décès ou pour des maisons en travaux (non réalisés par des professionnels).

Les déchèteries du Grand Nancy ont comptabilisé **15 583** passages des usagers de notre collectivité. Cela représente 4.5% des passages du Grand Nancy.

<sup>3</sup> Stations d'épuration

### 5.3.2. Données techniques

#### Déchèterie communautaire

Cette déchèterie est en régie pour la collecte et le transport des déchets.

Tableau 8 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2022

	Cartons	Déchets verts	Ferrailles	Gravats	Bois	DIB (tout-venant)	DEEE <sup>4</sup>	Déchets dangereux
Tonnages collectés	94	356	101	526	425	748	74	18
<b>TOTAL</b>	<b>2 342 t avec gravats (1 816 t hors gravats<sup>5</sup>)</b>							
	<b>276 kg / hab. (214 kg / hab. hors gravats)</b>							

En plus de ces flux, la déchèterie accepte également :

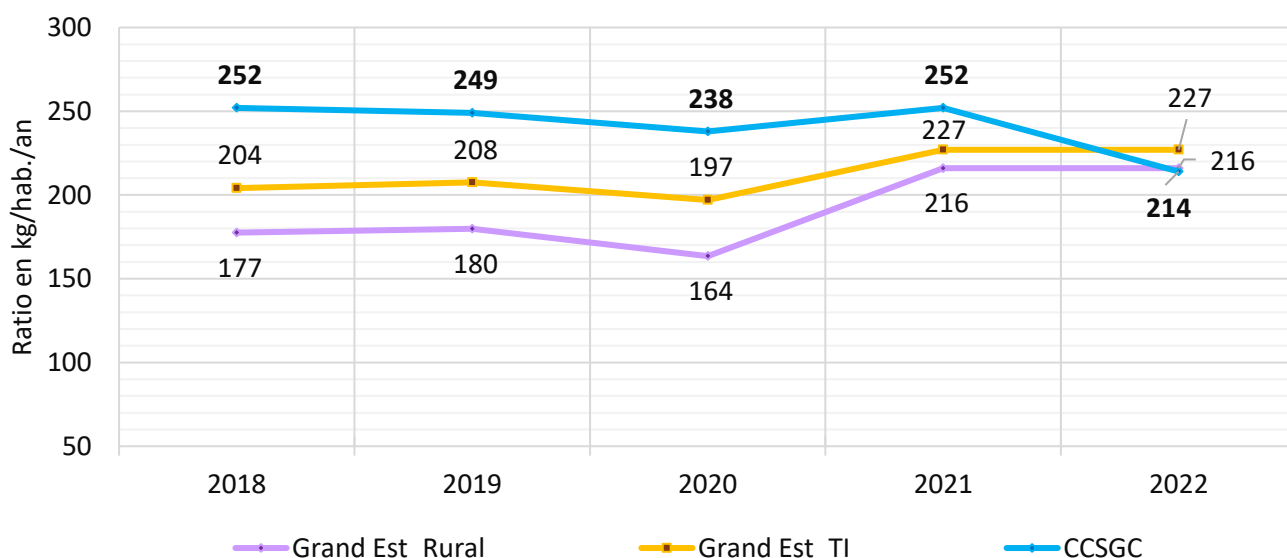
- Le textile, conteneur Le Relais comme aux PAV
- Les piles, convention avec Corepile : 299 kg collectées en 2022
- Les cartouches d'encre, convention avec LVL : 48kg de cartouches collectées et recyclées
- Les pneus, convention avec Aliapur : 2084 pneus collectés

Ces conventions font partie des filières REP (Responsabilité Elargie au Producteur) et sont mises en place avec des éco-organismes qui s'assurent du transport et du traitement de ces dernières sans en facturer la collectivité. Comme la collectivité se charge de la collecte, des soutiens (au tonnage ou à la communication) sont parfois attribués.

De nombreuses REP sont en train d'être mises en place par le gouvernement et seront opérationnelles dans les années à venir. La collectivité a commencé à les anticiper avec la construction d'une extension de la déchèterie en 2023 pour accueillir une collecte de plâtre entre autres.

Les tonnages collectés des déchets de la déchèterie ont diminué entre 2021 et 2022, de même que le ratio des kg/hab :

Figure 26: Evolution du ratio de collecte de la déchèterie communautaire



<sup>4</sup> Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

<sup>5</sup> L'ADEME utilise des tonnages hors gravats pour les comparaisons entre collectivités

L'année 2022 a subi une période de sécheresse de plusieurs mois ce qui a engendré moins de production de végétaux et donc moins de déchets verts déposés en déchèterie.

Les tonnages des déchets collectés à la déchèterie communautaire sont importants mais en 2022, les tonnages ont baissé permettant à la collectivité d'être dans les moyennes du Grand Est.

### Déchèterie convention

Les habitants du secteur Sud ont accès par convention aux 9 déchèteries du Grand Nancy pour la période 2021 à 2023. Cette prestation nous est facturée 16.63 € par habitant. Les tonnages attribués à la CCSGC sont obtenus par estimation en fonction du nombre de passages des habitants de la communauté de communes, qui représentent environ 4.5% du total des passages.

- Tonnages 2021 : 1696 tonnes soit 165 kg/hab.
- Tonnages 2022 : 1711 tonnes soit 168 kg/hab

Ces résultats sont à prendre avec précautions et ils ne peuvent pas être comparés avec les résultats de la déchèterie communautaire.

### Déchets verts

Des plateformes de déchets verts sont accessibles en libre-accès sur les communes de Buissoncourt, Laitre-sous-Amance et Moncel-sur-Seille au niveau des stations d'épuration pour les habitants du secteur sud.

Ces déchets sont co-compostés sur place avec des boues des stations d'épuration. Notre service assainissement met ce compost à disposition (après analyses et résultats répondant aux normes règlementaires) de la population du territoire.

Il est compliqué de récupérer des données sur les tonnages ou les mètres cubes déposés pour des raisons techniques, nous n'avons pas pu avoir ces données pour 2022.

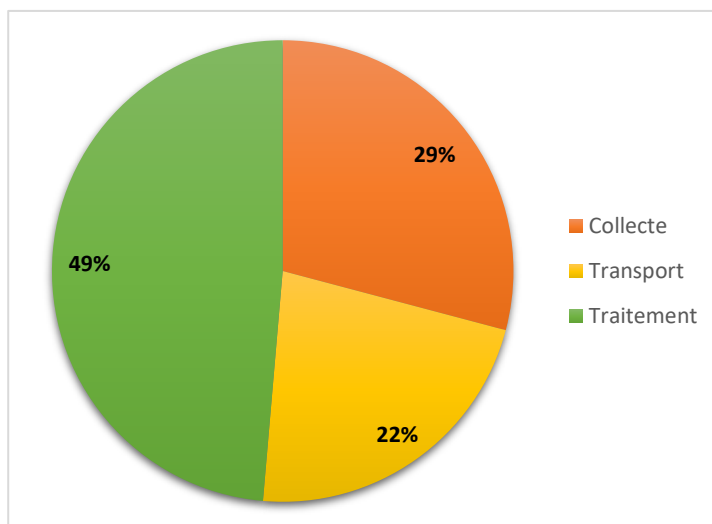
### 5.3.3. Données financières

Le coût total des déchèteries est de **521 894 € TTC**, dont 168 811 € pour la convention avec les déchèteries du Grand Nancy, 15 600 € pour le broyage des déchets verts des plateformes au STEP et 352 838 € pour la déchèterie communautaire. Ce coût est calculé sans les frais de structure et de communication mais avec les charges salariales.

Pour la déchèterie communautaire, nous avons le détail des coûts de collecte, de transport et de traitement (Figure 27). Le coût de traitement des déchets est le coût le plus élevé, soit presque la moitié des coûts.

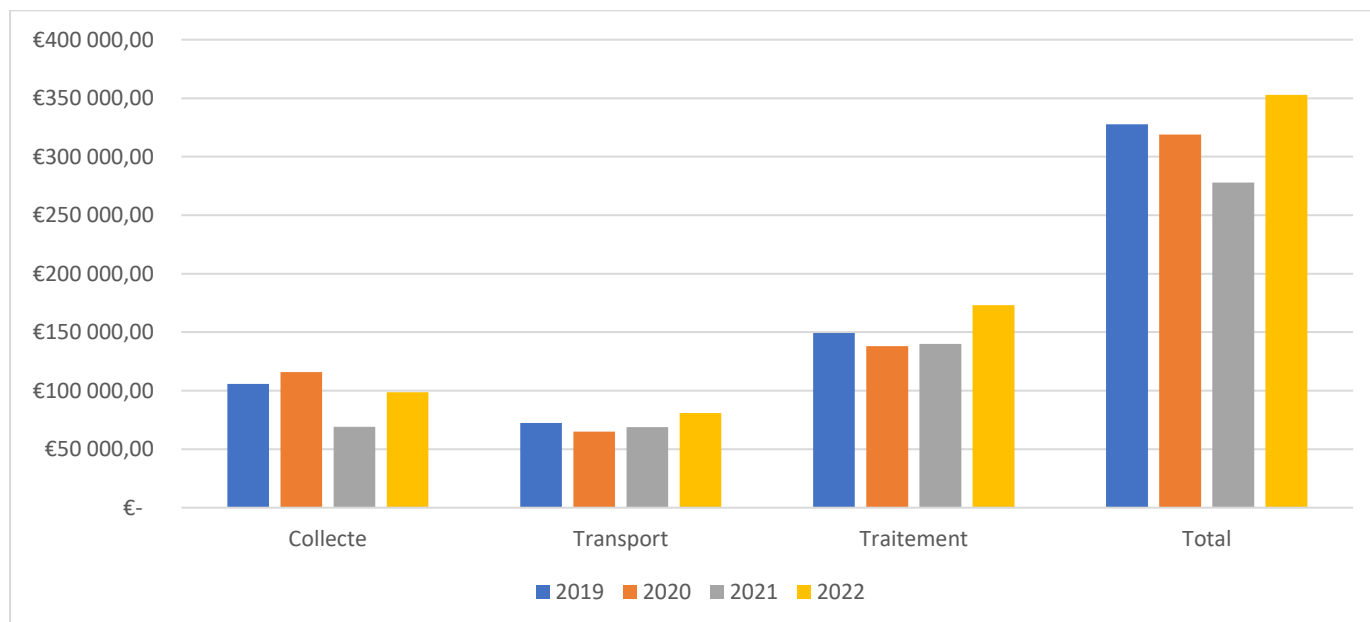
Figure 27 : Répartition des coûts de la déchèterie communautaire

Déchèterie communautaire	Coût (TTC)
Collecte	98 748 €
Transport	80 922 €
Traitement	173 168 €
<b>Total</b>	<b>352 838 €</b>



Le coût de collecte correspond au haut de quai, c'est-à-dire les coûts de maintenance de la déchèterie (y compris du camion) et de l'accueil des usagers.

Figure 28: Evolution des coûts (€TTC) de la déchèterie communautaire



Les coûts de la collecte en déchèterie a augmenté par rapport à 2021, ceci peut s'expliquer par : l'ancien camion de déchèterie a eu besoin de nombreuses réparations avant la réception du nouveau camion (octobre 2022), une revalorisation des salaires des agents fonctionnaires et assimilés a été faite au niveau national et un agent supplémentaire a été recruté temporairement, il était en poste en partie sur la maintenance des points tris mais aussi en partie sur la déchèterie en tant que chauffeur remplaçant.

Comme pour les autres flux, les frais de transport ont augmenté avec l'augmentation des frais de gazole principalement.

Les coûts de traitement ont augmenté avec les nouveaux marchés 2022. Dans le détail, le coût majoritaire est dû au traitement des DIB (déchets industriels banals) :

Coûts traitement par flux déchèterie	€HT
Cartons	2 473 €
Déchets verts	2 233 €
Gravats	4 716 €
Bois	26 008 €
<b>DIB - Tout-venant</b>	<b>130 246 €</b>
DMS - déchets dangereux	13 367 €

Ce coût de traitement des DIB est TGAP incluse, les DIB vont à l'enfouissement, ainsi la TGAP est élevée et va continuer à augmenter les prochaines années. Les coûts de traitement et la TGAP sont calculés en fonction des tonnages collectés, une baisse de ceux-ci permettent donc de réduire les coûts de traitement des DIB.

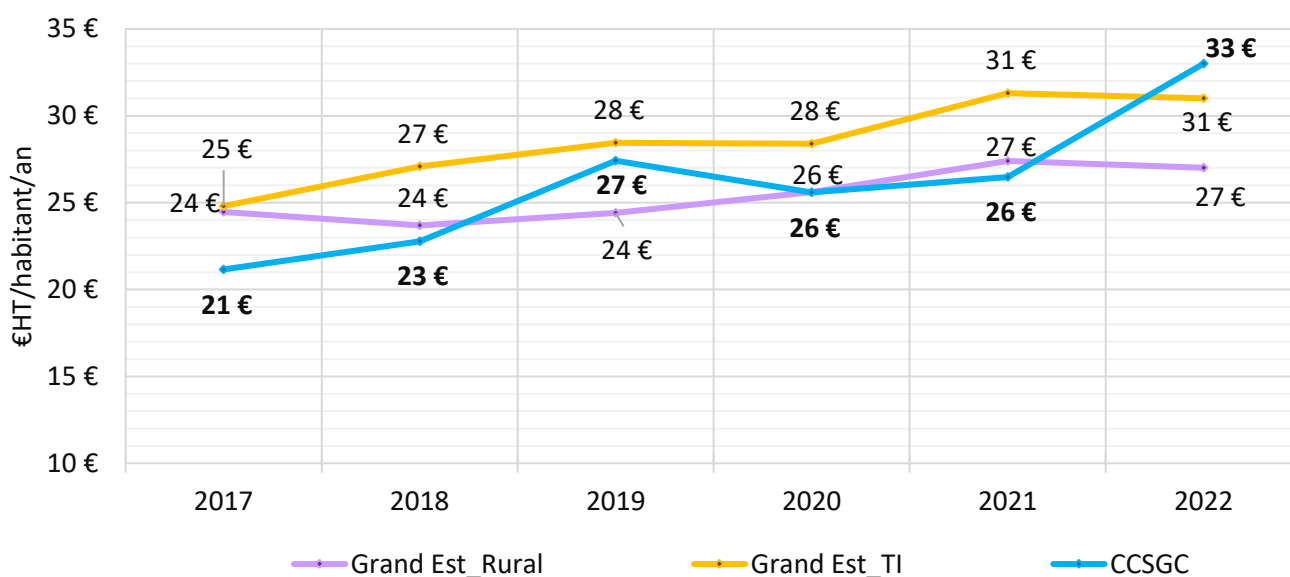
La mise en place de nouvelles filières REP (jouets, articles de sports et de loisirs, articles de bricolage et de jardinage), malgré un besoin en investissements pour l'aménagement de la déchèterie, permettrait une réduction des DIB.

Les coûts aidés pour les déchèteries montrent que la déchèterie communautaire à un coût supérieur à la convention avec le Grand Nancy :

Tableau 9: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie

Coûts aidés (HT)	Déchèterie convention	Déchèterie communautaire
€/hab.	21.7	45.1
€/tonne	129	211

Figure 29: Evolution du coût aidé de la déchèterie communautaire



Par rapport aux collectivités rurales ou en tarification incitative du Grand Est, la déchèterie communautaire a un coût aidé plus élevé en 2022, mais reste proche des moyennes du Grand Est.

La fréquentation et l'utilisation de la déchèterie sont élevées et supérieures à la moyenne d'autres collectivités.

### Facturation des professionnels

Certains flux de déchets de déchèterie sont facturés aux professionnels suivant les m<sup>3</sup> déposés à la déchèterie communautaire. Les professionnels doivent également présenter une carte pour accéder à la déchèterie communautaire. Contrairement aux particuliers, ils ne sont pas limités par le nombre de passage mais l'accès à la déchèterie n'est pas permis les week-ends.



## DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE TARIFS PROFESSIONNELS 2022

Retrouvez les tarifs 2022 ci-dessous :

TYPE DE DÉCHETS	TARIF au m <sup>3</sup> (facturation à partir de 0,50m <sup>3</sup> )
BOIS	25€
CARTONS	7€
DÉCHETS VERTS	10€
GRAVATS	25€
POLYSTYRÈNE	35€
DÉCHETS NON VALORISABLES	50€
MÉTAUX	GRATUIT
DEEE, LAMPES, PILES *	GRATUIT
DÉCHETS DANGEREUX (peinture, déchets chimiques, huiles ...)	INTERDIT

\* Uniquement si assimilable aux déchets des particuliers

En 2022, **8 954.80 €** ont été facturées aux professionnels et administrations.

Les tarifs de la déchèterie pour les dépôts des professionnels sont révisés chaque année.

### Recettes de vente de matériaux

Une partie des matériaux de la déchèterie communautaire peut être revendue et des soutiens sont accordés de la part d'éco-organisme comme Ecosystem, autrefois OCAD3E, pour la reprise des déchets d'équipements électroniques et électriques. Ce qui fait pour la déchèterie communautaire, un total de **24 450 €** de recettes. Soit presque moitié moins par rapport à 2021 ce qui s'explique par les variations importantes des coûts de revente de la ferraille et un faible coût de rachat des cartons.

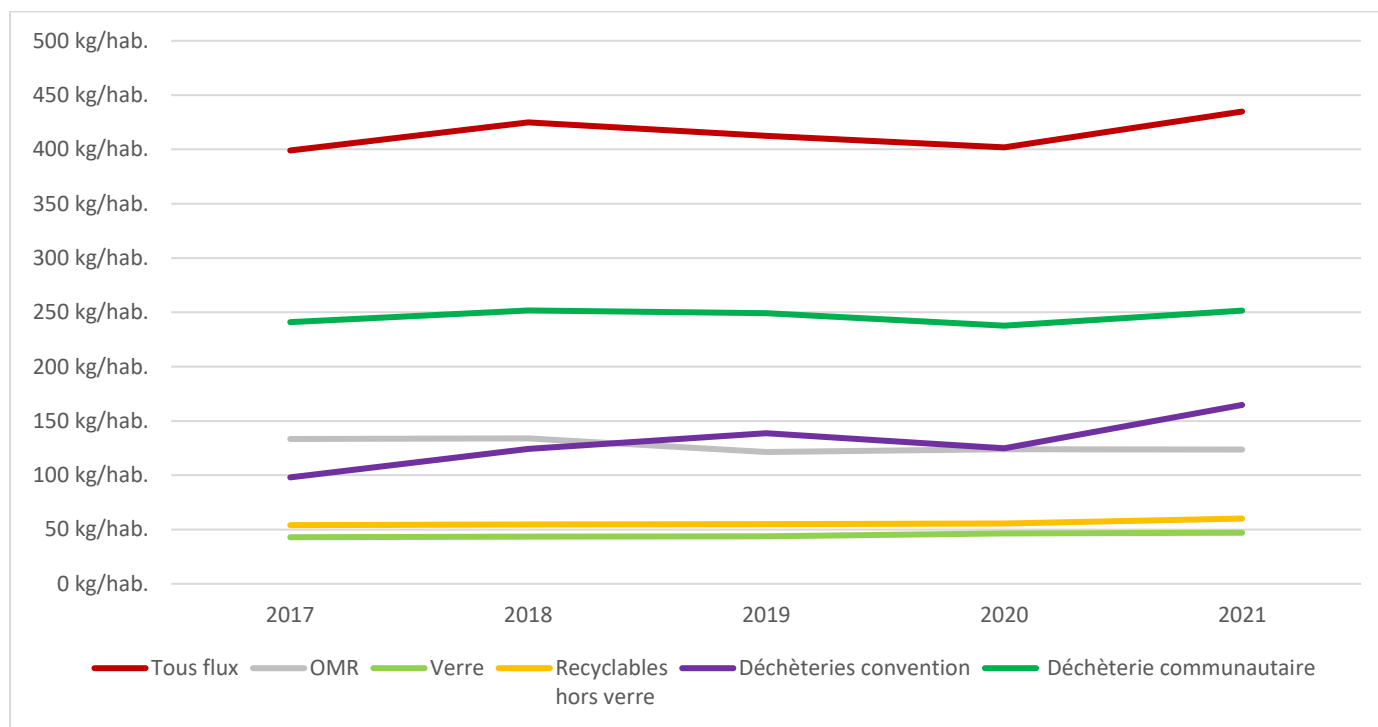
## 6. Bilan technique du service

### 6.1. Evolution des tonnages collectés

Un total de **7457 tonnes** de déchets (hors gravats), soit 7 983 tonnes avec gravats, ont été collectés en 2022. Cela correspond en moyenne à **399 kg/hab.** (427 kg/hab. avec gravats).

En observant le détail du ratio kg/hab. par flux (Figure 30), on peut voir que tous les flux n'ont pas suivi la même évolution depuis 2017 :

Figure 30 : Evolution des ratios kg/hab. entre 2017 et 2021



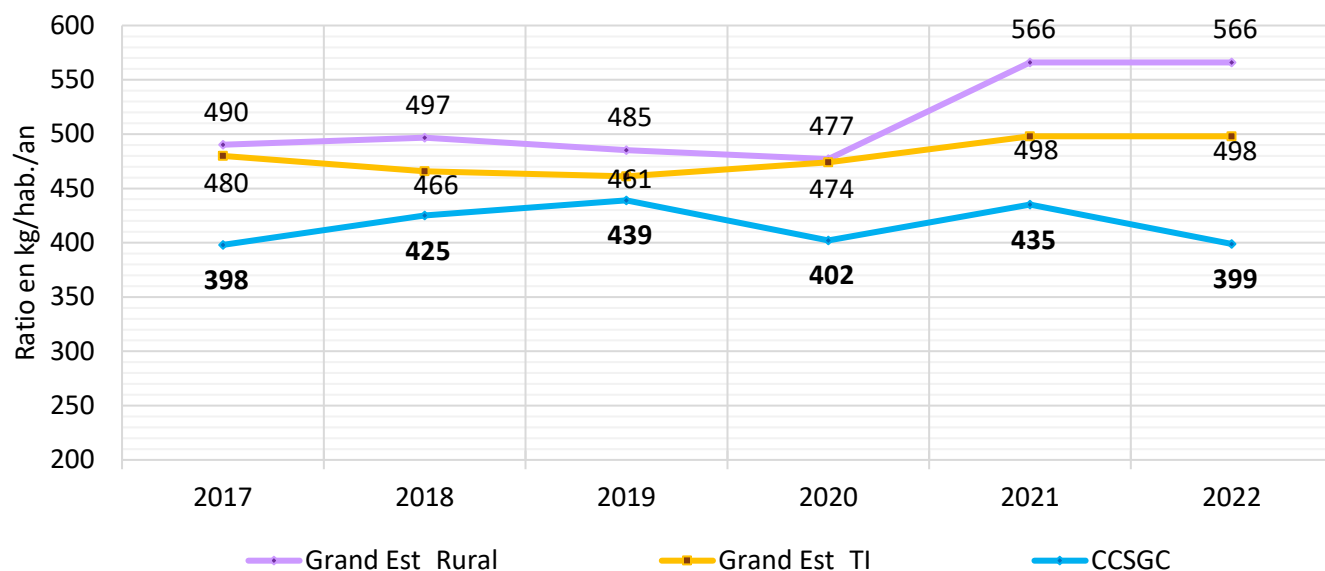
Hormis pour les DMR, le ratio en kg/hab de l'ensemble des flux est en légère augmentation. Les flux de déchèterie ont les augmentations les plus importantes tandis que les recyclables et verre ont une augmentation beaucoup plus faible. Comme le ratio des DMR diminue, ceci montre que les gestes de tri sont de plus en plus effectués, que ce soit en point d'apport volontaire ou en déchèterie.

### 6.2. Comparaison à d'autres territoires

Sur le tonnage global de la collectivité, le ratio en kg/hab est en dessous de la moyenne des autres collectivités du Grand Est que ce soit en tarification incitative ou en milieu rural. Comme vu dans les précédents points, ceci est principalement dû aux tonnages des DMR qui restent sous les moyennes régionales. En effet les tonnages collectés des recyclables, verres et en déchèterie restent proches des moyennes du Grand Est.



Figure 31: Evolution du ratio en kg/hab



Cela montre que la collectivité a de bons résultats pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets.

En prenant les différents flux plus en détails, la communauté de communes a de bons résultats en comparaison aux moyennes du Grand Est :

Tableau 10 : Comparaison des ratios en kg/hab. à d'autres territoires

	CCSGC	Grand Est Tarification Incitative	Grand Est Rural
<b>DMR (kg/hab.)</b>	<b>104</b>	132	221
<b>Verre (kg/hab.)</b>	<b>46</b>	46	44
<b>Recyclables hors verre (kg/hab.)</b>	<b>61</b>	63	51
<b>Déchèterie convention (kg/hab.)</b>	<b>168</b>	227	216
<b>Déchèterie communautaire (kg/hab.)</b>	<b>214</b>		
<b>Total (hors gravats) (kg/hab.)</b>	<b>399</b>	<b>498</b>	<b>566</b>

Le ratio des DMR et du poids total par habitant (Tableau 10) sont bien inférieurs aux autres collectivités y compris celles en redevance incitative<sup>6</sup> et rurales.

La collectivité est dans la moyenne des données de comparaison pour le ratio kg/hab. pour les flux de verre et des recyclables. Nous n'avons cependant pas de précisions si tous les territoires pris en compte dans cette moyenne étaient en extension des consignes de tri ou non, cela pourrait impacter ce ratio. En effet, le fait d'être en ECT, peut augmenter ce ratio.

Bien qu'il y ait un écart important des ratios des déchèteries, ceux-ci sont inférieurs aux moyennes régionales.

Pour l'ensemble des flux (hors gravats), la collectivité a donc de faibles ratios en kg/hab par rapport aux moyennes du Grand Est, de collectivités en tarification incitative et de collectivités rurales.

<sup>6</sup> Données de comparaison 2021 (seules valeurs connues à la rédaction du rapport)

## 7. Bilan financier du service

### 7.1. Couverture des charges par les produits

Le financement du service par la redevance incitative doit normalement permettre l'équilibre entre les charges et les produits, c'est ce qui est prévu au budget prévisionnel chaque année.

Pour l'analyse des matrices des coûts (dépenses et recettes annuelles), le résultat est différent car la redevance incitative comptabilisée ne correspond pas à l'année 2022 complète. En effet, la facturation est réalisée en deux temps pour correspondre aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres complets. Le 2<sup>ème</sup> semestre n'étant pas complet au moment de la validation de la matrice des coûts, celle-ci prend donc en compte le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Après quatre années avec un bilan négatif, l'année 2022 passe dans le positif (Tableau 11) :

Tableau 11 : Couverture des charges par les produits

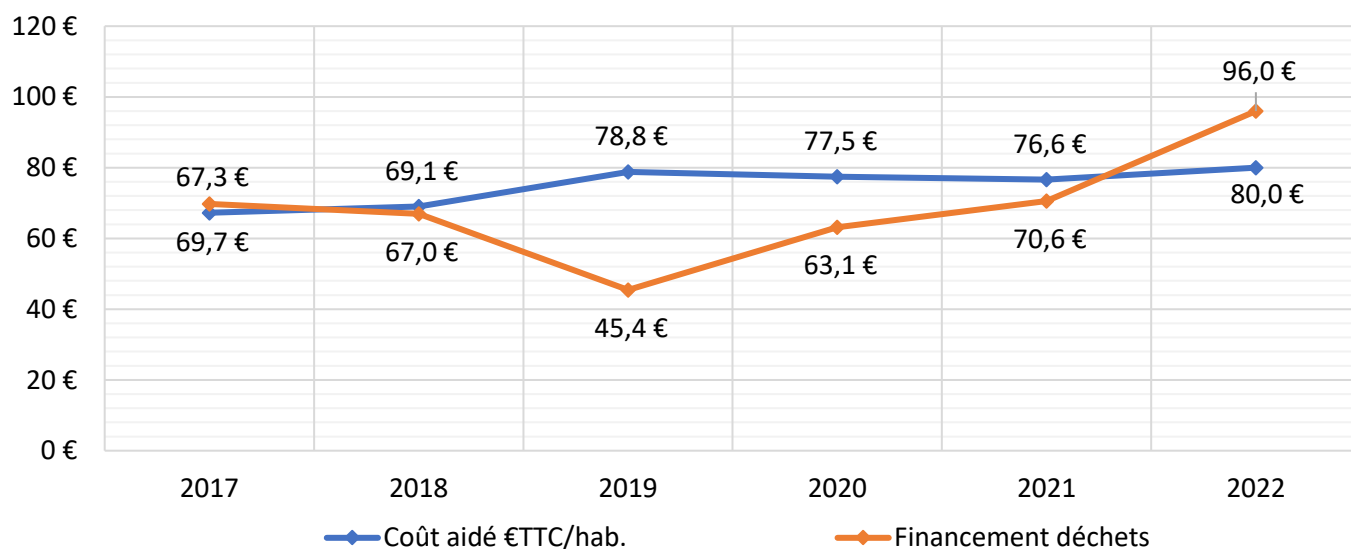
	En euros	En euros TTC/Hab.
<b>Coûts aidés TTC</b>	<b>1 486 103</b>	<b>79.56</b>
RI	1 790 431	95.86
Facturation déchèterie des professionnels	8 955	0.48
<b>Ecart</b>	<b>+ 313 283</b>	<b>+ 16.78</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>121%</b>	

Le financement par la RI et la facturation de la déchèterie aux professionnels recouvrent **121%** des charges (92% en 2021).

Ainsi, le service a un bénéfice de **313 283 €** en 2022 ce qui a permis de recouvrir en partie les déficits des années précédentes. En effet, depuis 2018, le service a accumulé un déficit total de **712 713 €**.

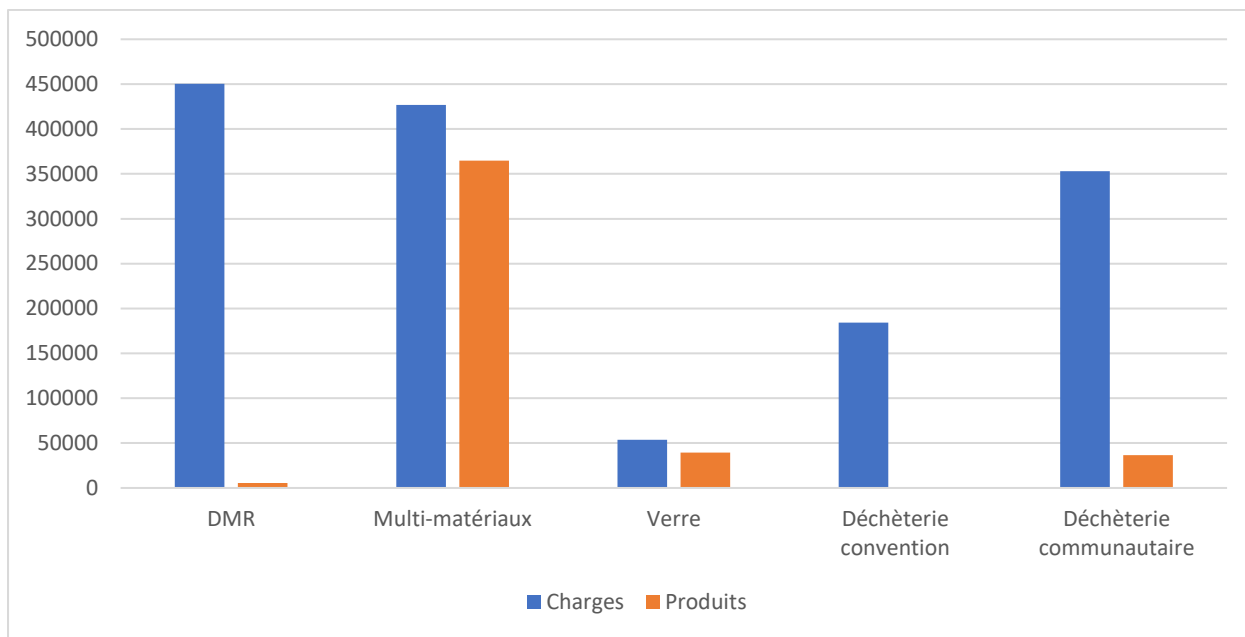
De même, les levées supplémentaires de 2022 ont fortement baissé, -65% comme vu dans le chapitre sur les DMR, la redevance de la matrice des coûts 2023 devrait donc être fortement impacté et le taux de couverture sera peut-être de nouveau insuffisant pour 2023.

Figure 32: Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €TTC/habitant)



Quand on observe le recouvrement des charges par les ventes de matériaux, les aides et les soutiens (Figure 33), on constate qu'ils sont insuffisants :

Figure 33 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux



La ventes de matériaux issus des recyclables ainsi que les soutiens permettent de couvrir une partie importante de leurs charges, c'est pourquoi la collectivité est très impliquée dans sa communication pour favoriser les gestes de tri.

## 7.2. Coûts aidés par flux de déchets

Les coûts aidés par flux de déchets en €HT/tonne et en €HT/hab. présentent une répartition différente (Figure 34- Figure 35) :

Figure 34: Répartition des coûts aidés en €HT/tonne par flux

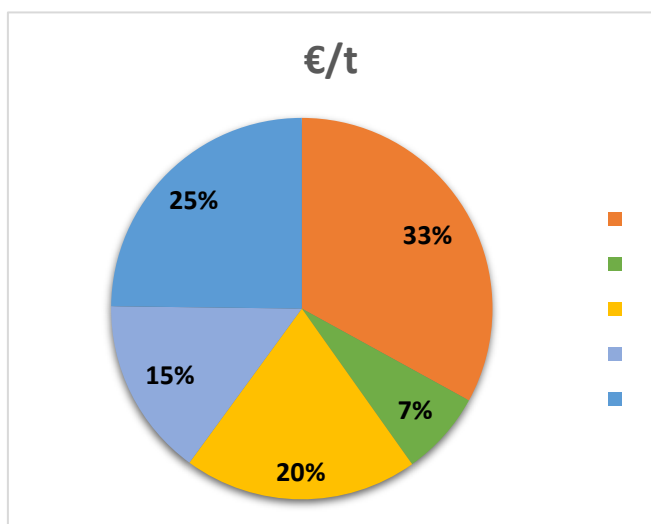
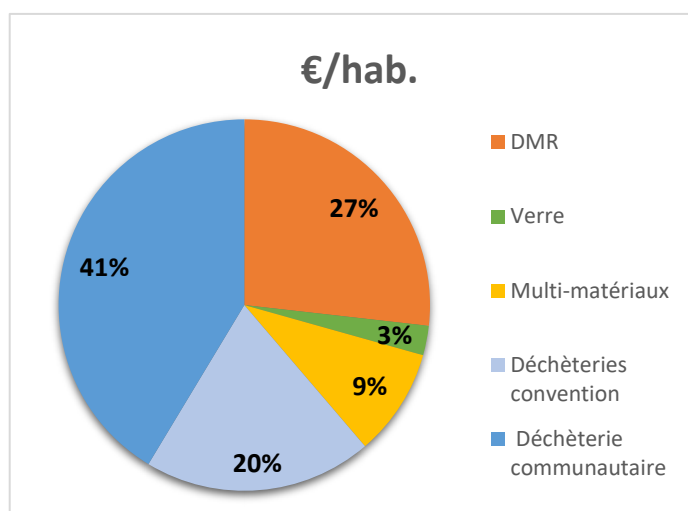


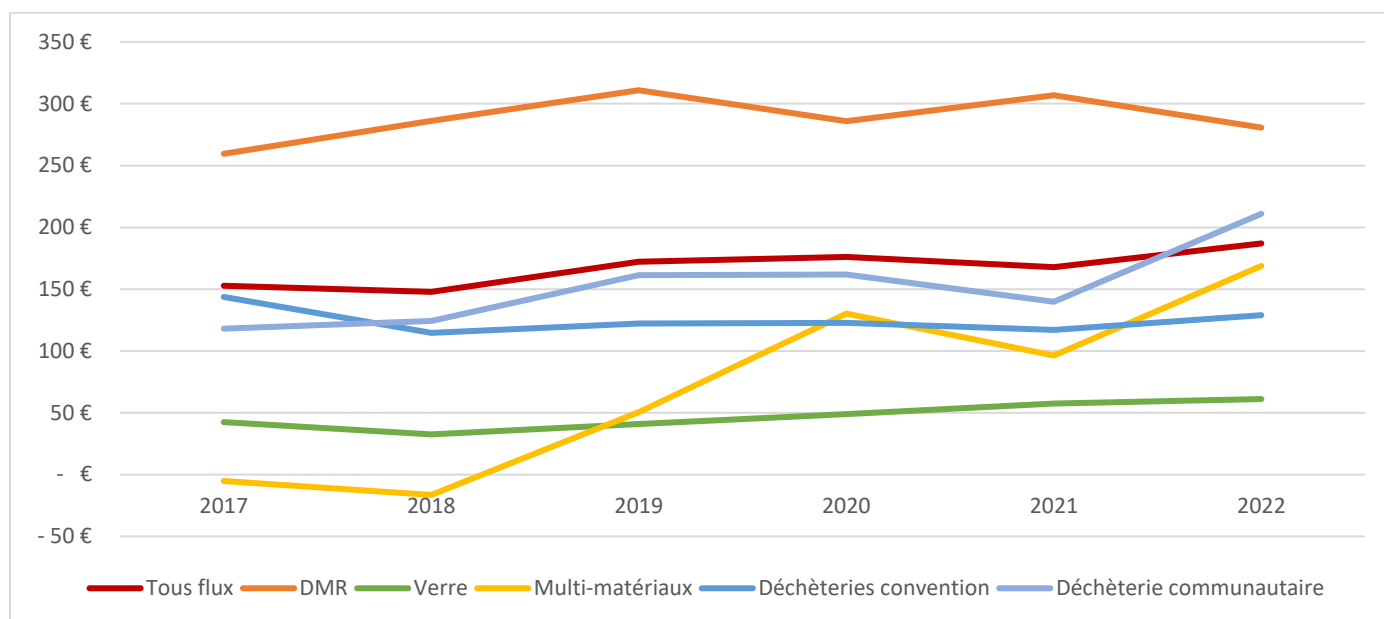
Figure 35: Répartition des coûts aidés en €HT/hab. par flux



Les DMR et la déchèterie communautaire sont les flux dont le coût aidé en €HT/tonne est le plus important. Il en est de même en €HT/habitant.

Les coûts aidés tout flux en €/HT/tonne augmentent depuis plusieurs années (Figure 36).

Figure 36 : Evolution des coûts aidés en €/HT/tonne

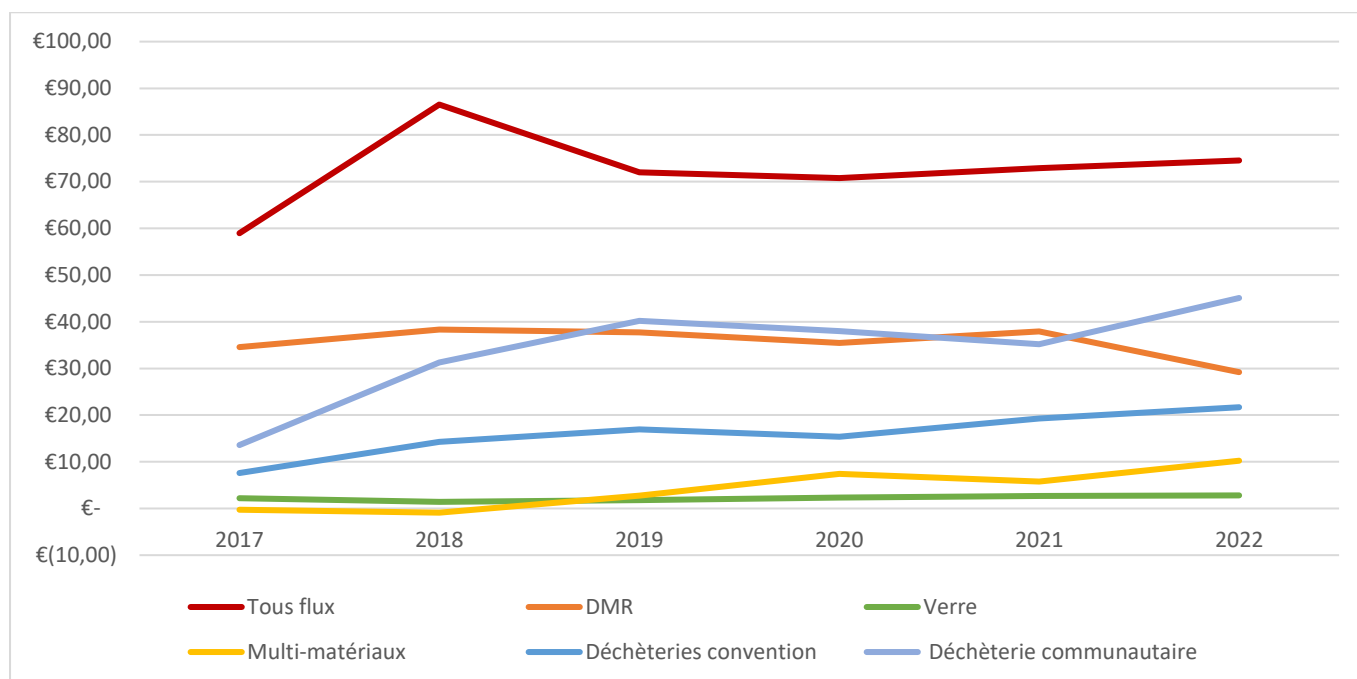


Les hausses de ces coûts aidés en €/tonnes sont principalement dues aux hausses des coûts de traitement malgré une baisse des tonnages collectés (déchèterie communautaire par exemple) ainsi que la baisse des prix des rachats matière.

La courbe des flux de multi-matériaux montre une hausse importante depuis 2018, les prix de rachat matière et les soutiens ne couvrent plus entièrement les dépenses de ce flux, cependant ce coût aidé reste inférieur à celui des DMR qui possède le coût aidé le plus élevé. C'est pourquoi le tri, lorsqu'il est effectué correctement coûte moins que l'incinération comme les DMR.

Les coûts aidés en €/HT/hab. augmentent légèrement depuis 2020 pour tous les flux réunis. En détaillant les coûts aidés par flux, les tendances sont différentes (Figure 37) :

Figure 37 : Evolution des coûts aidés en €/hab.



Les coûts aidés en €/hab. du multi-matériaux et des déchèteries ont augmenté en 2022.

Ceci est notamment dû, comme mentionné précédemment, à l'augmentation des renouvellements des marchés de collecte et traitement, des coûts de traitement et de la TGAP.

A l'inverse, pour la collecte des DMR, grâce au passage en régie complète, le coût aidé de ce flux a fortement baissé en 2022.

### 7.3. Comparaison à d'autres territoires

En comparant nos coûts aidés en €HT/hab. aux coûts aidés des collectivités en tarification incitative du Grand Est, et rurales, le coût aidé des déchèteries est supérieur à ces collectivités (Tableau 12<sup>7</sup>). De même pour le verre et les recyclables hors verre.

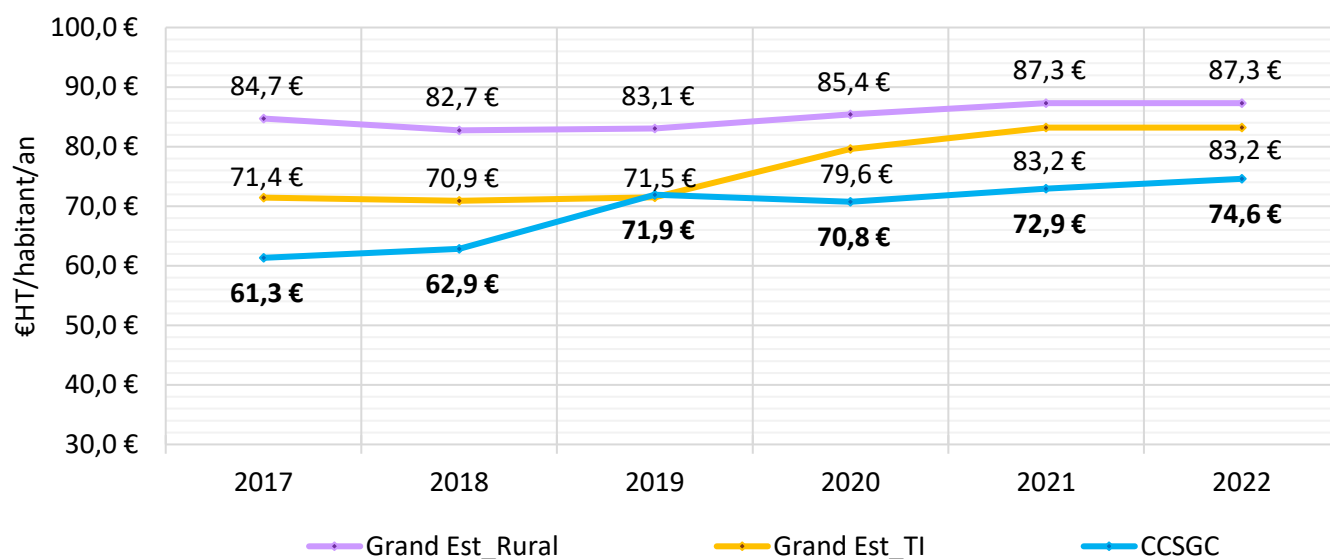
Tableau 12 : Comparaison du coûts aidés en €HT/hab. à d'autres territoires

	CCSGC 2020	CCSGC 2021	CCSGC 2022	Grand Est Tarification Incitative	Grand Est Rurales
<b>DMR</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	38	52.1
<b>Verre</b>	<b>2.3</b>	<b>2.7</b>	<b>2.8</b>	1.4	1.3
<b>Recyclables hors verre</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>10.2</b>	6.6	3.8
<b>Déchèteries</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	31.3	27.4
<b>Total (hors gravats)</b>	<b>71</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>83.2</b>	<b>87.3</b>

Le coût aidé des DMR est bien en dessous des moyennes du Grand Est.

<sup>7</sup> Données de comparaison 2021 (seules valeurs connues à la rédaction du rapport)

Figure 38: Evolution du coût aidé total par habitant



Pour le total des coûts aidés, la collectivité est nettement en dessous des autres collectivités en tarification incitative et rurales du Grand Est-ce qui montre que, bien que ce coût aidé ait augmenté en 2022, la collectivité présente de bons résultats.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVE

L'année 2022 a été une année de nouveau instable avec premièrement le début de la guerre en Ukraine entraînant des variations importantes des rachats et coûts des matériaux, puis deuxièmement par une crise énergétique ayant pour impact une inflation des coûts des énergies (gazole, gaz, électricité...).

En 2021, les tarifs de la redevance incitative ont augmenté de 31,5% pour anticiper l'augmentation des charges et combler le déficit constaté les années précédentes. Comme cela restait insuffisant pour rétablir un équilibre budgétaire, les tarifs de la redevance de l'année 2022 ont également été augmentés de 16%. Comme présenté dans ce rapport, l'équilibre a pu être atteint pour 2022 mais il reste difficile à maintenir pour les années suivantes.

Comme la TGAP va continuer d'augmenter dans les années à venir ainsi que les coûts de collecte et traitement, les tarifs de la redevance devront être revus chaque année pour réussir à garder un équilibre budgétaire.

Malgré ces hausses de tarifs importantes, la collectivité garde de bons résultats sur les coûts de gestion des déchets par rapport aux autres collectivités. Le passage de la collecte des DMR en régie et en fréquence de C0.5 a permis de réduire les coûts relatifs aux DMR.

Pour la déchèterie, des projets de mises en place de nouvelles filières REP sont possibles afin de réduire les tonnages de tout-venant collectés. Ces nouvelles filières jouets, articles de sports et loisirs, articles de bricolage et jardinage, commencent courant 2023.

Un autre projet important et obligatoire est la gestion de proximité des biodéchets. La loi impose un traitement à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le projet est adopté par la collectivité depuis fin 2022, le groupe de travail d'élus réfléchit à la méthode de gestion à mettre en place.